

Ville de Rouen

# BUDGET PRIMITIF 2023

Présentation générale

## **SOMMAIRE**

I.	L'EQUILIBRE GENERAL	5
II.	L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL	7
A.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
1.	Des recettes de fonctionnement 2023 toujours dynamiques malgré la crise	9
a.	La répartition des recettes de fonctionnement	9
b.	La présentation des recettes réelles de fonctionnement par politique	10
2.	Des dépenses de fonctionnement très fortement impactées par le contexte national et international	16
a.	La répartition des dépenses de fonctionnement	16
b.	Présentation des dépenses réelles de fonctionnement par segmentation politique	17
B.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	27
1.	Les recettes réelles d'investissement	27
a.	La répartition des recettes d'investissement	27
b.	Présentation des recettes réelles d'investissement par segmentation politique	28
2.	Des dépenses réelles d'investissement 2023 au service des nouvelles ambitions municipales	31
a.	Les crédits pluriannuels	31
b.	Les crédits de paiement 2023	35

## AVANT-PROPOS

Le budget de la Ville de Rouen pour 2023 traduit les choix fiscaux et budgétaires effectués par l'équipe municipale pour l'année prochaine. Il détermine ainsi la trajectoire qui doit nous permettre de continuer à protéger les Rouennaises et les Rouennais face aux crises, tout en poursuivant nos investissements en faveur de la transition sociale-écologique.

La préparation de ce budget s'est déroulée dans un contexte national et international qui contraint fortement les collectivités locales : le choc des crises économiques et l'inflation génèrent le retour d'effets de ciseaux sur les budgets locaux. L'augmentation des prix de l'énergie représente ainsi plus de 8<sup>1</sup> millions d'euros de dépenses supplémentaires pour l'année 2023 pour la Ville de Rouen. De manière générale, la hausse des prix va impacter les finances locales.

L'inflation et la crise de l'énergie pourraient durablement, au-delà du seul exercice budgétaire 2023, impacter les finances locales, à Rouen comme dans la France entière.

Face à la crise de l'énergie, la transition écologique et énergétique, priorité de l'action municipale depuis le début de ce mandat, nécessite plus que jamais le maintien et l'amplification des efforts budgétaires de la collectivité.

Dans cet environnement incertain sur le plan international, les associations d'élus et des parlementaires de toutes tendances politiques ont appelé l'Etat à répondre présent pour amortir le choc, par exemple en indexant les dotations sur l'inflation (amendement voté au Sénat le 25 novembre), sans avoir à ce jour obtenu satisfaction.

Pour la Ville de Rouen, il a donc fallu adapter la stratégie financière de la collectivité. Les efforts de gestion réalisés lors des exercices précédents permettent à la Ville d'absorber pour partie l'effet du choc. Il a fallu toutefois contenir la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,6 %<sup>2</sup>, en y intégrant à la fois la hausse des dépenses d'énergie d'une part, et les effets des mesures de revalorisation du point d'indice des agents d'autre part.

Dans ce contexte économique, la Ville assume deux décisions :

- D'une part, ne pas augmenter les impôts locaux, afin de ne pas faire payer la crise aux Rouennaises et aux Rouennais, par ailleurs eux-mêmes touchés par l'inflation,
- Maintenir un haut niveau d'investissement, à la fois car les investissements sont doublement nécessaires : pour jouer le rôle d'amortisseur de la crise vis-à-vis des acteurs économiques locaux et pour financer les actions nécessaires à la sortie de crise, dont notamment les investissements en faveur de la transition écologique et énergétique.

Amortir le choc de l'inflation, tout en préservant les Rouennaises et les Rouennais, c'est ce qui nous conduit à proposer une réduction de l'épargne nette de la collectivité dans notre budget 2023.

---

<sup>1</sup> La prévision des crédits au BP 2023 pour le règlement des factures d'électricité est en hausse de 8 M€ par rapport au montant global des factures payées en 2021.

<sup>2</sup> Evolution calculée entre le montant prévu au BP 2023 et le total des crédits votés en 2022 (BP + décisions modificatives)

Pour 2023, nous faisons le choix d'allier protection et ambition, avec quatre objectifs : protéger les Rouennaises et les Rouennais, financer les services publics, préparer l'avenir et renforcer l'attractivité et le rayonnement de Rouen.

**Protéger les Rouennaises et les Rouennais** : D'abord en préservant le pouvoir d'achat, en n'augmentant ni les impôts locaux ni les tarifs des services municipaux à hauteur de l'inflation. Ensuite, en poursuivant nos actions pour faire de Rouen une ville solidaire, avec la poursuite du projet de renouvellement urbain, l'engagement dans la démarche Territoire Zéro chômeur de longue durée ou l'ouverture du centre social des Hauts de Rouen. La Ville assume également le choix de maintenir son soutien au monde associatif, sans baisse du volume des subventions à ce secteur.

**Financer les services publics**, c'est notamment tenir les engagements pris, en faveur de la tranquillité publique (création de la brigade de nuit et recrutement de nouveaux policiers municipaux, renforcement de la vidéo-protection) ou de la lecture publique (élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques de la ville). Dans le prolongement du plan de sobriété, nous faisons le choix de ne fermer aucun service public et de maintenir nos actions pour l'éducation et la jeunesse, la culture et le sport, la lutte contre toutes les discriminations, l'amélioration du cadre de vie et de l'espace public, les solidarités et l'attractivité.

**Préparer l'avenir**, c'est faire le pari de l'éducation et de la jeunesse : la rénovation des écoles et la poursuite du programme éducatif de territoire et notamment des actions périscolaires qu'il contient, le développement de l'éducation artistique et culturelle, l'accompagnement de toutes les jeunes filles y participent. C'est aussi agir pour la transition écologique et énergétique. Le changement climatique est une réalité, comme en témoigne la multiplication des épisodes exceptionnels, dont ceux de l'été 2022. Il nous commande d'agir résolument à notre échelle pour adapter notre territoire et protéger les habitants. La mise en œuvre du plan de renaturation 'Rouen naturellement' se poursuivra et s'accélèrera en 2023 : poursuite de la renaturation des cours d'écoles, mise en œuvre du plan paysage avec la renaturation de nombreux espaces publics, programme art et renaturation dans l'espace public...La rénovation énergétique de nos bâtiments, la poursuite de la conversion du parc automobile de la ville, un urbanisme qui tient compte des enjeux climatiques, seront autant de priorités d'actions pour l'équipe municipale.

Enfin, nous poursuivons nos actions **pour le rayonnement et l'attractivité de Rouen**. Après le succès de la Fête du fleuve et des nouvelles fêtes Jeanne d'Arc en 2022, 2023 sera l'année du retour de l'Armada. La Ville s'engage fortement aux côtés de l'association organisatrice, à la fois au travers d'une subvention et par la mobilisation des services municipaux. La candidature de Rouen comme Capitale européenne de la culture en 2028 franchira en 2023 une nouvelle étape : le jury européen désignera en fin d'année la ville française qui sera retenue. Le rayonnement et l'attractivité, c'est aussi notre patrimoine : la restauration de l'Abbatiale Saint-Ouen se poursuivra de même que le plan pluriannuel pour le patrimoine.

Répondre à l'urgence, financer l'essentiel, préparer l'avenir et tenir les comptes : voilà les piliers qui structurent notre action dans cette période exceptionnelle.

Ce budget primitif 2023 est conforme aux orientations budgétaires précédemment débattues. Il prévoit une maîtrise des dépenses de fonctionnement (+1,6<sup>3</sup>%) et une augmentation de nos dépenses réelles d'investissement (+8<sup>4</sup>%), dans le prolongement des exercices précédents, et sans aucune augmentation de la fiscalité municipale. Il s'appuie sur des ratios financiers et des fondamentaux budgétaires très sains, fruits de la gestion municipale de la mandature précédente.

Dans les temps d'incertitude, la Ville de Rouen trace son cap, dans le respect des engagements pris, avec volontarisme, sérieux et ambition.

---

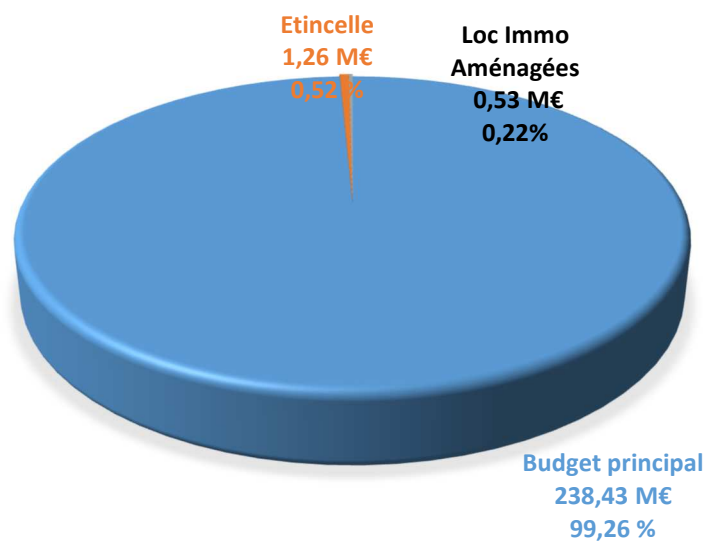
<sup>3</sup> Evolution calculée entre le montant prévu au BP 2023 et le total des crédits votés en 2022 (BP + décisions modificatives)

<sup>4</sup> Evolution calculée entre le montant prévu au BP 2023 et le total des crédits votés en 2022 (BP + décisions modificatives)

## I. L'EQUILIBRE GENERAL

Le budget général pour l'année 2023 s'équilibre, tous budgets et tous mouvements confondus, à 240.209.882,74 €, dont 224.370.313,74 € en mouvements réels et 15.839.569,00 € en mouvements d'ordre.

Le budget principal représente plus de 99,2 % du budget général.



La répartition du budget général est la suivante :

	section de fonctionnement	section d'investissement	total
Budget principal	176 434 012,00 €	61 993 618,74 €	238 427 630,74 €
Budget annexe l'Etincelle	1 215 393,00 €	40 500,00 €	1 255 893,00 €
Budget annexe Locations Immobilières Aménagées	207 495,00 €	318 864,00 €	526 359,00 €
<b>Total</b>	<b>177 856 900,00 €</b>	<b>62 352 982,74 €</b>	<b>240 209 882,74 €</b>

En mouvements réels, les dépenses du budget général s'équilibrent à 162.565.541,00 € en section de fonctionnement et 61.804.772,74 € en section d'investissement.

	section de fonctionnement	section d'investissement	total
Budget principal	161 342 648,00	61 445 408,74 €	222 788 056,74 €
Budget annexe l'Etincelle	1 174 893,00 €	40 500,00 €	1 215 393,00 €
Budget annexe Locations Immobilières Aménagées	48 000,00 €	318 864,00 €	366 864,00 €
<b>Total</b>	<b>162 565 541,00 €</b>	<b>61 804 772,74 €</b>	<b>224 370 313,74 €</b>

Hors gestion active de la dette, le financement des dépenses d'investissement du budget général est assuré à hauteur de 25,15 % par l'épargne brute dégagée au titre du fonctionnement (soit 15,29 M€) et 20,81 % par les ressources propres d'investissement (soit 12,66 M€).

L'emprunt d'équilibre prévisionnel (tous budgets confondus) s'établit à 32,86 M€ représentant, à ce stade, 54,04 % du financement des dépenses d'investissement.

BUDGET GENERAL (consolidation budget principal + budgets annexes)	dépenses	recettes
Total dépenses investissement (hors gestion active de la dette)	60 804 982,74 €	
Ressources propres d'investissement		6 459 718,00 €
Subventions investissement reçues		6 196 582,00 €
Autofinancement		15 291 359,00 €
<b>Emprunt d'équilibre</b>		<b>32 857 323,74 €</b>

## **II. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL**

Le budget principal 2023 est équilibré en dépenses et en recettes à 238,43 M€ contre 254,15 M€ en 2022, dont 222,79 M€ en opérations réelles (229,85 M€ en 2022) et 15,64 M€ en opérations d'ordre (24,30 M€ en 2022).

En mouvements réels, les recettes du budget 2023 se décomposent en un montant de 176,37 M€ en fonctionnement et 46,42 M€ en investissement, en hausse de + 7,70 % pour le fonctionnement et en baisse de -29,76 % pour l'investissement par rapport au budget primitif 2022.

En effet, le volume global des recettes réelles d'investissement pour l'exercice 2022 était impacté par l'inscription des mouvements financiers liés à une opération de refinancement de la dette nécessitant l'inscription de mouvements budgétaires spécifiques.

Hors mouvements de refinancement, les recettes réelles d'investissement progressent de 14,38 % par rapport au budget primitif 2022.

En mouvements réels, les dépenses du budget 2023 se traduisent par un montant de 161,34 M€ en fonctionnement (+ 10,10 %) et 61,45 M€ en investissement (- 26,24 %). Cette forte évolution des dépenses d'investissement s'explique également par l'inscription des mouvements financiers liés à l'opération de refinancement prévue au budget primitif 2022.

De la même façon que pour les recettes d'investissement hors mouvements de refinancement, les dépenses réelles d'investissement (mouvements de dette compris) progressent de 6,31 % par rapport au budget primitif 2022.

Ce budget se caractérise par un montant d'opérations d'ordre de 15,09 M€ en dépenses de fonctionnement, correspondant aux dotations aux amortissements (10,78 M€) et au virement à la section d'investissement (4,31 M€).

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 0,55 M€. Il s'agit d'inscriptions destinées à la réalisation d'opérations patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement.

Les recettes d'ordre en investissement s'élèvent à 15,58 M€ et correspondent à la contrepartie des écritures de dotations aux amortissements (10,78 M€), du virement à la section d'investissement (4,31 M€) et des opérations patrimoniales (0,49 M€).

L'ensemble de ces opérations d'ordre est strictement équilibré en dépenses et en recettes et ne donne lieu à aucun décaissement ni encaissement.



### SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Dépenses réelles de fonctionnement : 161,34 M€	RECETTES
	Dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre : 10,78 M€	
	Virement à la section d'investissement : 4,31 M€	
	Recettes réelles de fonctionnement : 176,37M€	
	Opérations d'ordre : 0,06M€	

### SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	Travaux, équipements et subventions : 45,38 M€	RECETTES
	Remboursement capital de la dette : 15,00 M€	
	Mouvements neutres : 1,06 M€	
	Opérations d'ordre : 0,55 M€	
	Recettes propres investissement : 12,49 M€	
	Emprunt : 32,86 M€	
	Mouvements neutres : 1,06 M€	
	Dotation aux amortissements opérations d'ordre : 11,27 M€	
	Virement de la section de fonctionnement : 4,31 M€	

L'épargne brute dégagée au titre de la section de fonctionnement s'élève à 15,03 M€.

Elle permet de financer 24,24 % des dépenses d'investissement.

Le montant d'emprunt d'équilibre nécessaire à la couverture du besoin de financement des dépenses d'équipement est de 32,86 M€.

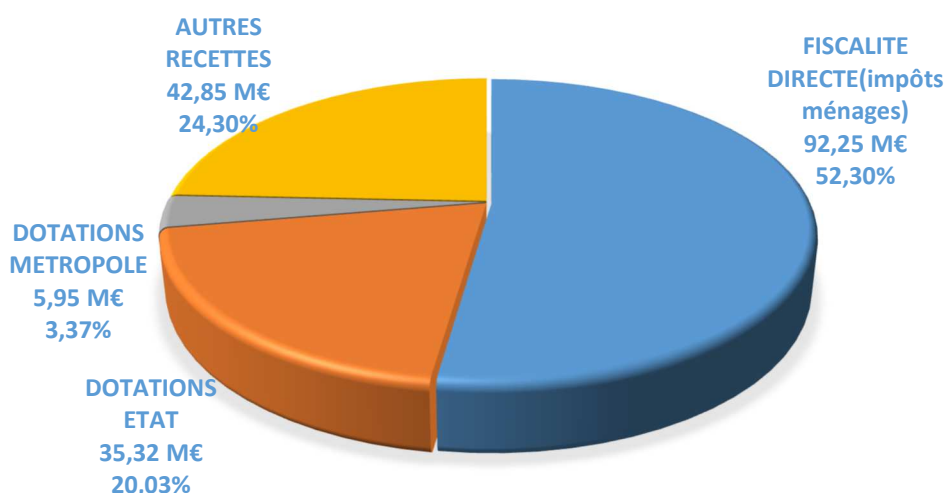
Affichant à nouveau une progression significative des crédits d'investissement et équipements directs de 3,96 M€ soit 9,56 % d'augmentation par rapport au BP 2022, et un renforcement des dépenses de fonctionnement destiné à se prémunir contre les aléas de la hausse des coûts de l'énergie tout en maintenant la qualité du service rendu aux habitants, ce budget primitif 2023 poursuit la déclinaison des ambitions et projets de la mandature.

## **A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **1. Des recettes de fonctionnement 2023 toujours dynamiques malgré la crise**

#### **a. La répartition des recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement prévues par la Ville au titre du BP 2023 s'élèvent à 176.370.802,00 €, en progression de 7,70 % soit + 12,61 M€ par rapport au BP 2022 (163.763.870,00 €) et se répartissent de la façon suivante :



Au titre des recettes de fonctionnement, le budget 2023 se caractérise par :

- L'évolution très positive du produit des impôts locaux entre les deux exercices : + 7,97 M€ soit quasiment 10 % d'augmentation, malgré la décision de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière. Cette évolution provient du dynamisme des bases imposées, d'une part grâce à la revalorisation forfaitaire des bases envisagée pour 2023 à hauteur de 6 %, prévision prudentielle dans l'attente du vote du Projet de Loi de Finances 2023 en cours de discussion, et d'autre part par le volume des locaux imposés.
- Le maintien des montants de dotations de la Métropole comme l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.
- Une estimation prudente des dotations versées par l'Etat, reposant sur l'évolution de la dotation de solidarité urbaine.
- La progression des autres recettes de fonctionnement, tenant compte notamment de la croissance au cours des dernières années du produit des droits de mutation et de stationnement payant sur voirie.

b. La présentation des recettes réelles de fonctionnement par politique

Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	11,55
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	6,97
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	10,83
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	147,02
	<b>176,37</b>

**Rouen, ville résiliente :**

L'ensemble des recettes liées à la transition social-écologique sont regroupées dans les différents secteurs d'intervention présentés ci-après :

Secteur d'intervention	M€
GESTION DES ESPACES PUBLICS	2,35
PATRIMOINE BATI	1,07
STATIONNEMENT	8,13
<b>TOTAL ROUEN VILLE RESILIENTE</b>	<b>11,55</b>

**Gestion des espaces publics :**

Les recettes prévues au titre de la gestion des espaces publics concernent, pour près de 0,58 M€, les droits de voirie réglés par les entreprises de travaux publics lors de l'occupation temporaire de l'espace public communal.

Elles correspondent également aux refacturations des prestations effectuées par la Ville au bénéfice de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre des conventions de gestion concernant les espaces publics<sup>5</sup> pour plus d'1,55 M€.

**Patrimoine bâti :**

Les recettes prévues au titre de la gestion du patrimoine bâti (1,07 M€) sont constituées du produit des locations, loyers et refacturation des charges locatives, du patrimoine privé de la Ville.

**Stationnement :**

Les recettes liées au stationnement se décomposent de la façon suivante :

4,5 M€ sont prévus au titre de la redevance de stationnement acquittée par les usagers et 3,3 M€ correspondent au règlement du forfait post - stationnement (FPS) par les automobilistes n'ayant pas acquitté la redevance de stationnement.

---

<sup>5</sup>Astreintes sur la voirie supportées par la Ville tant au niveau du personnel que du matériel, l'entretien des espaces verts situés autour des musées ainsi qu'autour des zones d'activité économique, tout comme les activités de signalisation et de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

Ces recettes sont encaissées par la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement, dans le cadre d'une délégation de service public mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Rouen ville rayonnante :**

L'ensemble des recettes se ventilent dans les secteurs de la manière suivante :

Secteurs d'intervention	M€
CULTURE	0,99
MANIFESTATIONS PUBLIQUES	0,46
RAYONNEMENT ECONOMIQUE	1,34
SPORT	4,18
<b>TOTAL ROUEN VILLE RAYONNANTE</b>	<b>6,97</b>

### **Culture :**

La participation des familles (425 K€) ainsi que les subventions versées par l'Etat (188 K€) et le Département (120 K€) dans le cadre du financement du Conservatoire à Rayonnement Régional constituent la part la plus importante des recettes du secteur de la culture.

Elles sont complétées par les recettes de billetterie générées par le Gros Horloge (140 K€).

Les subventions susceptibles d'être attribuées à la Ville au titre de projets culturels et artistiques spécifiques seront inscrites lors des étapes budgétaires ultérieures, après leur notification.

Au titre des Bibliothèques, la vente de documents, les copies et la vente de produits dérivés ainsi que l'instauration en janvier 2021 du forfait de 50 € par document non rendu, devraient générer 16,2 K€ de recettes.

Une subvention de 19 K€ est également inscrite dans le cadre de la mise en place du Contrat Territoire Lecture par la collectivité.

### **Manifestations publiques :**

Les recettes prévues au titre des manifestations publiques sont constituées des droits versés par les forains dans le cadre de l'organisation de la Foire Saint Romain (0,44 M€ prévus).

Des droits de place seront également perçus lors de l'installation des chalets dans le cadre de l'organisation de la manifestation Rouen Givrée (22,5 K€).

### **Rayonnement économique :**

Les recettes « économiques » s'appuient sur les redevances d'occupation du domaine public versées par les commerçants. Elles regroupent :

- Les droits de place ou droits de terrasse, estimés à 0,58 M€.
- Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure inscrit à hauteur de 0,45 M€.
- L'ensemble des droits perçus au titre des marchés de la Ville, dont la recette est estimée à 0,30 M€.

## **Sport :**

Les droits d'entrée dans les équipements sportifs sont estimés à 0,55 M€.

Les recettes du secteur sport regroupent également le produit des refacturations effectuées par la Ville à la Métropole au titre de la gestion de la patinoire de l'île Lacroix, propriété de cette dernière depuis mai 2018. Lui sont ainsi refacturés les frais de personnel (0,8 M€) et l'ensemble des coûts de fonctionnement (fluides, entretien courant, maintenance, assurances, systèmes informatiques...) de la structure, estimés à 2,76 M€.

L'intégration de la hausse des coûts de l'énergie entraîne une très forte augmentation de l'estimation de ces refacturations. Cette hausse des coûts est également intégrée dans les dépenses de fonctionnement de la Ville.

## **Rouen ville solidaire :**

L'ensemble des recettes se ventilent dans les secteurs de la manière suivante :

Secteurs d'intervention	M€
FAMILLE	9,22
RELATIONS CITOYENNES	0,39
SOLIDARITES	1,08
TRANQUILLITE PUBLIQUE	0,07
VIE ET INITIATIVES ASSOCIATIVES	0,07
<b>TOTAL ROUEN VILLE SOLIDAIRE</b>	<b>10,83</b>

## **Famille :**

9,22 M€ de recettes de fonctionnement sont inscrites au BP 2023 au titre du secteur famille, regroupant l'ensemble des thématiques liées à la petite enfance, aux écoles ainsi qu'aux centres de loisirs.

Ces prévisions sont composées de recettes tarifaires en provenance des familles soit :

- Restauration collective : 2,39 M€ ;
- Crèches municipales : 0,9 M€ ;
- Centres de loisirs et accueils périscolaires : 0,87 M€.

Elles sont complétées par des subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches (3,55 M€) et les accueils de loisirs (1,41 M€).

## **Relations citoyennes :**

Le produit des concessions dans les cimetières (0,26 M€) ainsi que les dotations versées par l'Etat pour le recensement (22 K€) et les titres sécurisés (112 K€) constituent les principales recettes de fonctionnement du secteur de la relation citoyenne.

## **Solidarités :**

Au titre de la solidarité, 559 K€ de recettes correspondent à la refacturation au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de personnel mis à disposition de la structure ainsi que de prestations réalisées par la Ville conformément aux termes de la convention de mutualisation conclue entre les deux entités.

Des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et des participations versées par certains partenaires sont également inscrites pour financer les dispositifs et équipements sociaux gérés par la Ville.

#### **Tranquillité publique :**

La redevance annuelle de la fourrière s'établit à 41,9 K€.

La facturation des alarmes des bâtiments appartenant à la Métropole reliées au Centre de Supervision Urbaine représente une recette de 13,2 K€.

Des subventions, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance, dont le montant est estimé à 15 K€, seront perçues par la Ville au titre des actions de prévention menées en 2023 auprès de publics spécifiques.

#### **Vie et initiatives associatives :**

Les recettes prévues au titre du secteur vie et initiatives associatives correspondent au produit de la location des salles des maisons de quartier (72,5 K€).

#### **Moderniser les fonctions supports**

L'ensemble des recettes enregistrées au titre du pilotage de la collectivité se répartissent de la façon suivante :

Secteurs d'intervention	M€
AFFAIRES FINANCIERES	144,42
COMMUNICATION RELATIONS	0,06
MOYENS GENERAUX	2,54
<b>TOTAL MODERNISER FONCTIONS SUPPORT</b>	<b>147,02</b>

- **Le secteur des affaires financières** regroupe l'essentiel des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. Il s'agit des produits de fiscalité (directe et indirecte) et des dotations de l'Etat.

➤ Fiscalité directe : 92,25 M€

Représentant plus de 52,3 % des recettes réelles de fonctionnement, le produit de la fiscalité directe locale pour le BP 2023 est estimé à 92,25 M€. Cette évaluation s'appuie sur une évolution forfaitaire des bases estimée à 6 % (voir plus haut).

Les taux d'imposition ne varieront pas en 2023 et sont les suivants :

- Taxe sur les propriétés bâties : 48,71 % ;
- Taxe sur les propriétés non bâties : 27,88 %.

La forte progression des recettes de fiscalité directe est donc uniquement liée au coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales correspondant à l'évolution de l'inflation au 31 novembre de l'année 2022. Estimée à 6 % au moment de la préparation de ce budget 2023, elle est sans précédent depuis la mise en place de ce mécanisme d'évolution forfaitaire des bases.

Le produit de la fiscalité directe locale se décompose ainsi :

en M€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 anticipé	BP 2023
Taxe d'habitation	36,7	37,69	38,8	4,00	4,11	4,36
Taxe sur le foncier bâti	40,7	41,34	42,27	87,33	90,20	95,61
Taxe sur le foncier non bâti	0,15	0,15	0,17	0,16	0,15	0,16
Impact coefficient correcteur				-7,37	-7,61	-7,88

⇒ La réforme de la fiscalité locale

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales avec une mise en œuvre progressive entre 2020 et 2023.

Depuis 2020, ce sont 80 % des foyers fiscaux qui ont été totalement exonérés. Pour les autres foyers (20 %), l'allègement a été de 30 % en 2021 et 65 % en 2022 pour aboutir en 2023, pour tous les foyers fiscaux, à une exonération totale.

Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sont, quant à elles, maintenues et versées au bénéfice des communes. Cependant, leur taux est figé et les communes ne peuvent plus utiliser leur variation comme levier fiscal.

La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée aux communes le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'Etat compense aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée avec l'activation d'un mécanisme correcteur afin de neutraliser les écarts de compensation.

La Ville de Rouen étant surcompensée dans le cadre du transfert de la part départementale de la taxe foncière, elle se voit appliquer un coefficient correcteur de 0,917 afin de neutraliser le produit supplémentaire lié à ce transfert.

➤ Les dotations de l'Etat : 35,35 M€

La prévision du montant des dotations de fonctionnement versées par l'Etat à la Ville s'établit à 35,35 M€, soit un montant similaire au montant notifié au titre de l'année 2022 par les services de l'Etat.

M€	Notifié 2018	Notifié 2019	Notifié 2020	Notifié 2021	Notifié 2022	BP 2023
Dotation forfaitaire	27,41	27,23	27,04	27,08	27,22	27,00
Dotation de solidarité urbaine	3,26	3,52	3,82	4,08	4,38	4,48
Attributions compensatrices fiscalité	2,66	2,85	3,02	2,36	2,73	2,82
Autres dotations	1,08	1,04	1,30	1,17	1,05	1,05
<b>TOTAL DOTATIONS ETAT</b>	<b>34,41</b>	<b>34,64</b>	<b>35,17</b>	<b>34,69</b>	<b>35,38</b>	<b>35,35</b>

L'estimation du montant des dotations de l'Etat au profit de la Ville de Rouen pour l'année 2023 repose sur les hypothèses suivantes :

- **Dotation forfaitaire** : principale dotation de l'Etat versée aux communes, ses modalités de calcul ne sont pas modifiées pour l'année 2023. Son montant est déterminé à partir du montant perçu en 2022. L'écrêtement habituellement pratiqué afin de financer l'augmentation des enveloppes de la DGF dédiées à la péréquation est exceptionnellement suspendu pour la détermination du montant 2023 afin d'aider les communes à faire face à l'augmentation des prix de l'énergie.
- **Dotation de solidarité urbaine** : elle est destinée à aider les communes de plus de 5.000 habitants. La DSU est la plus importante des dotations de péréquation. Depuis sa réforme, la DSU est désormais versée aux 2/3 des communes de plus de 10.000 habitants selon un classement qui dépend du potentiel financier (30%), du revenu moyen des habitants (25%), des bénéficiaires d'aides au logement (30%) et des logements sociaux (15%).  
Au vu de ses indicateurs, la Ville devrait bénéficier en 2023 d'une majoration, estimée à ce stade à 92.348,00 €, du montant de la DSU qu'elle a perçu en 2022.
- Stabilité de la **dotacion générale de décentralisation**, inscrite à hauteur d'1,04 M€.
- **Attributions de compensation de fiscalité** : le montant notifié en 2022 devrait se voir appliquer le même coefficient de revalorisation que les bases de fiscalité directe.
  - Fiscalité indirecte et reversée : 16,54 M€

S'établissant à plus de 16,5 M€, les recettes de fiscalité indirecte et reversée représentent 9,38 % des recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2023.

Le produit généré par les impôts indirects est en progression par rapport aux prévisions du BP 2022. Les droits de mutation sont estimés à 7 M€, en progression d'1 M€ par rapport aux estimations du BP 2022 et la taxe sur la consommation finale d'électricité à 2 M€.

La fiscalité reversée par la Métropole à la Ville, composée de l'attribution de compensation (3,56 M€ inscrits au BP 23) et de la dotation de solidarité communautaire (2,38 M€ inscrits au BP 23) correspond à la dernière actualisation de ces participations notifiées par la Métropole en fin d'année 2022.

Enfin, le reversement provenant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est estimé à 1,50 M€. Il sera corrigé en cours d'année en fonction du montant définitif notifié à la Ville par les services de l'Etat.

Depuis 2015, la Métropole est bénéficiaire de ce mécanisme qui assure une péréquation entre collectivités et répartit une fraction du montant qui lui est attribué entre ses communes membres.

- 1,49 M€ des recettes des **moyens généraux** correspondant à l'ensemble des remboursements de dépenses de personnel comptabilisés au bénéfice de la Ville pour les remboursements des indemnités journalières par la Sécurité Sociale, le paiement de la part « agent » des tickets restaurant, les mises à disposition d'agents municipaux auprès d'autres organismes...

Dans le cadre du projet d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, l'Etat, au travers d'un financement de la DRAC, estimé à 385 K€, viendra soutenir l'effort budgétaire effectué par la Ville.



La refacturation des prestations d'entretien des véhicules du parc de la Métropole, de la ville de Déville les Rouen ou encore du CCAS générera 0,48 M€ de recettes.

Des remboursements d'assurance sont également prévus à hauteur de 70 K€ ainsi que des produits de locations de salles municipales pour 60 K€.

## 2. Des dépenses de fonctionnement très fortement impactées par le contexte national et international

### a. La répartition des dépenses de fonctionnement

Le niveau des dépenses réelles proposé au BP 2023 est en augmentation de +14,80 M€ (soit + 10,09 %) par rapport au montant des dépenses votées au BP 2022.

Par grandes catégories de dépenses, l'évolution est la suivante :

	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution BP 23/BP22
Dépenses de personnel	85,79	87,53	86,35	86,00	85,89	87,63	90,27	94,32	4,49%
Charges financières	6,99	6,23	5,54	4,80	3,63	2,97	1,99	3,08	54,77%
Autres dépenses	47,73	46,58	48,17	49,61	49,10	49,94	54,29	63,94	17,77%
<b>TOTAL</b>	<b>140,51</b>	<b>140,34</b>	<b>140,07</b>	<b>140,41</b>	<b>138,62</b>	<b>140,54</b>	<b>146,55</b>	<b>161,34</b>	<b>10,09%</b>

Conséquence directe de la remontée des taux d'intérêt au cours de l'année 2022, les prévisions du montant global des frais financiers sont en forte hausse pour la première fois depuis 2016.

Les dépenses de personnel présentent une progression de + 4,49 % nécessaire au déploiement en année pleine des différentes revalorisations salariales<sup>6</sup>, mais aussi des projets de mandat avec la création de 11 postes aux bibliothèques, ou l'extension de la gratuité des transports en commun pour les agents de catégorie C.

Les « autres » dépenses de fonctionnement connaissent également une hausse importante de près de 10 M€ qui permettra principalement de faire face à la hausse inédite des tarifs de l'énergie, venant impacter fortement les prévisions budgétaires.

Ces évolutions substantielles pèsent fortement sur l'équilibre du budget principal. Néanmoins, le maintien des crédits destinés au développement des politiques municipales permettra de préserver la qualité de service de l'action municipale.

<sup>6</sup> Augmentation du point d'indice de 3,5% applicable à partir de juillet 2022, revalorisation de grilles indiciaires

b. Présentation des dépenses réelles de fonctionnement par segmentation politique

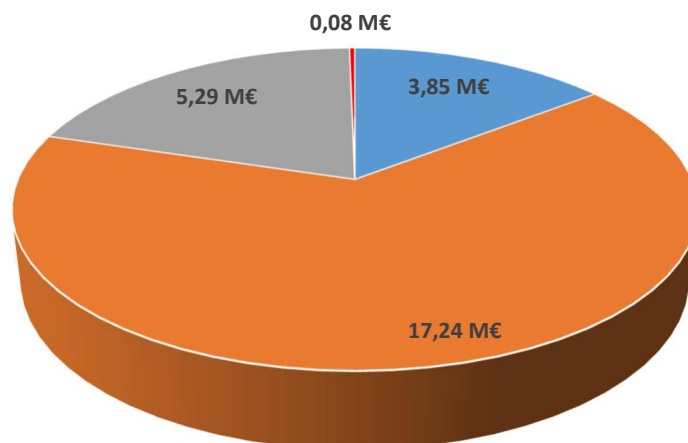
Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	26,47
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	8,77
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	19,14
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	106,96
	<b>161,34</b>

**Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique : 26,47 M€**

*NB : il s'agit bien ici des seules dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont traitées ultérieurement dans le document budgétaire.*

Axe fondamental des priorités municipales, la transition sociale-écologique s'appuiera sur la poursuite des actions initiées en début de mandat, à savoir :

- Un plan sans précédent de renaturation de la ville : lutte contre les ilots de chaleur, végétalisation, création de corridors écologiques, renaturation des cours d'écoles, lutte contre l'imperméabilisation des espaces publics... ;
- Le renforcement des actions en faveur de la propreté de l'espace public en renouvelant le mobilier urbain, en développant le tri sélectif sur l'espace public, en consolidant la brigade environnement propreté et en améliorant la synergie avec le service déchets de la Métropole Rouen Normandie ;
- Un programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et du développement de la production d'énergie renouvelable ;
- La mise en place, dès 2023, d'un plan de sobriété s'appuyant sur 5 axes dont l'optimisation des consommations énergétiques et les mobilités.



■ GESTION DES ESPACES PUBLICS ■ PATRIMOINE BATI ■ STATIONNEMENT ■ METROPOLE

- Gestion des espaces publics : 3,85M€ de crédits sont inscrits au BP 2023, dont 1,99 M€ seront consacrés à la propreté urbaine. Les prestations de propreté, confiées à des entreprises d'insertion, se voient doter d'un budget d'1,28 M€. Par ailleurs, 240 K€ seront consacrés à l'entretien, la maintenance et le renouvellement du matériel utilisé pour les missions de propreté. 0,48 M€ de crédits seront réservés au traitement des déchets.

Les dépenses liées à la nature en ville seront assurées à hauteur de 1,47 M€ : elles comprennent notamment les prestations relatives à l'entretien des espaces verts (0,72 M€) et la maintenance et le renouvellement du matériel utilisé pour les missions d'entretien des espaces verts (0,58 M€).

0,23 M€ de crédits permettront de renouveler les matériels et consommables du magasin dédié aux services de la gestion des espaces publics.

Des crédits sont également proposés pour accompagner l'organisation de différents évènements comme le programme « Edu curieux » pour 10 K€, la semaine du Développement Durable pour 5,5 K€ ou encore l'accompagnement des actions du plan de transition dont le Bilan de gaz à effet de serre règlementaire pour 18 K€.

- Patrimoine bâti : 17,24 M€ de crédits de fonctionnement sont prévus pour permettre :
  - D'honorer les dépenses liées à la consommation des fluides pour l'ensemble des bâtiments et équipements municipaux (bâtiments administratifs, équipements sportifs, écoles, bibliothèques...) à hauteur de 13,8 M€. Ce budget subit à nouveau une forte augmentation contrainte, conséquence de l'envolée des prix réglementés du gaz et de l'électricité. La mise en œuvre du plan de sobriété adopté par la collectivité permettra d'absorber une partie du surcoût liée à cette conjoncture. 0,59 M€ sont prévus pour le carburant des véhicules.

- D'assurer la gestion du parc immobilier de la commune pour 1,58 M€. Ces crédits sont notamment destinés au paiement des impôts fonciers dus par la Ville en sa qualité de propriétaire pour 1,13 M€ ainsi qu'aux loyers et charges locatives pour les locaux loués à hauteur de 0,45 M€.
  - De prévoir la maintenance, les petits aménagements et la sécurité des bâtiments municipaux à hauteur de 0,84 M€, dont 0,48 M€ consacrés à l'entretien, la réparation et la maintenance des bâtiments et 0,36 M€ de crédits permettant l'achat des fournitures et pièces destinées à l'entretien par les équipes municipales.
- **Stationnement : 5,29 M€** de crédits sont proposés au BP 2023.  
Dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion du stationnement payant, la rémunération du délégataire<sup>7</sup> est estimée à 2,38 M€ au titre de l'année 2023 (dont 1,37 M€ au titre de la part fixe et 1,01 M€ au titre de la part variable calculée à partir des montants encaissés l'année précédente).

Le montant du produit des forfaits post stationnement (FPS) collecté par le délégataire pour le compte de la Ville l'année N devant être reversé à la Métropole, est estimé à 2,5 M€ pour l'année 2023.

D'autre part, les frais d'envoi postal des FPS aux automobilistes n'ayant pas payé leur place de stationnement (frais d'envoi remboursés par ailleurs par le délégataire à la Ville) sont estimés à 0,30 M€.

### **Rouen ville créative et rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie : 8,77 M€**

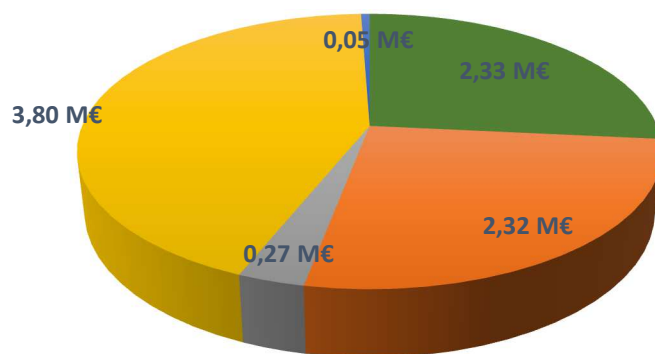
L'année 2023 se caractérise par la volonté d'améliorer toujours plus l'attractivité de la Ville et son rayonnement.

L'accès à la culture, le développement et la promotion de la pratique sportive mais également le développement de grands événements festifs constitueront des axes majeurs des actions municipales.

Rouen sera également aux côtés de ses commerçants pour les soutenir et construire avec eux la définition d'une nouvelle politique de soutien.

---

<sup>7</sup> Pour mémoire, il s'agit de la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement (SPL RNS).



■ CULTURE ■ MANIFESTATIONS PUBLIQUES ■ RAYONNEMENT ECONOMIQUE ■ SPORT ■ URBANISME

- **Culture : 2,33 M€**

La culture partout et pour toutes et tous : telle est l'ambition de la Ville.

La subvention d'équilibre au budget annexe de l'Étincelle, théâtre de la Ville de Rouen, s'établit à 0,97 M€ au titre du BP 2023. Ce financement, stable depuis la création de la structure, lui permettra de présenter une programmation culturelle de qualité.

Les bibliothèques municipales, dont les horaires d'ouverture vont s'élargir en moyenne de 40% dès janvier 2023, se voient attribuer un budget global de fonctionnement de 0,39 M€, dont 0,26 M€ de crédits permettront de renouveler les collections d'ouvrages (livres, bandes dessinées, DVD...) mis à disposition des usagers. Des crédits seront également mobilisés dans le cadre de l'opération « Des Livres à Soi », qui génère par ailleurs un financement de l'Etat.

0,53 M€ de crédits seront consacrés à l'organisation des manifestations culturelles comme les Méridiennes ou encore le Printemps de Rouen ainsi qu'au développement des pratiques artistiques dans toute leur diversité. Une somme de 65 K€ sera à nouveau réservée à la structuration de résidences artistiques, arts plastiques, musique, danse, théâtre..., qui permettront d'irriguer l'ensemble des quartiers du territoire rouennais et de créer du lien avec les habitants.

0,13 M€ permettront d'assurer la gestion quotidienne et de mener les projets pédagogiques du Conservatoire.

Enfin, les crédits de maintenance et d'entretien courant des bâtiments sont inscrits à hauteur de 0,31 M€.

- **Sports : 3,80 M€**

Les crédits de fonctionnement alloués à la politique sportive de la Ville se déclinent en plusieurs grandes rubriques :

- Maintenance et entretien des bâtiments sportifs : 0,49 M€ y seront consacrés en 2023 ;
- Maintenance des terrains sportifs : 0,23 M€ de crédits permettront leur entretien pour l'année à venir ;
- Fonctionnement et soutien à l'attractivité sportive : 0,32 M€ de crédits proposés, dont 0,26 M€ dédiés spécifiquement à l'ensemble des fournitures, petits matériels et équipements permettant le fonctionnement des équipements

sportifs, et 0,06 M€ pour l'accompagnement et le développement des manifestations sportives ;

- 2,76 M€ de crédits sont inscrits au budget de la Ville pour permettre d'honorer des dépenses qui seront refacturées à la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de gestion de la Patinoire de l'île Lacroix conclue entre les deux collectivités. Il s'agit de dépenses de fluides, de maintenance, d'entretien, d'achat de matériels et fournitures, hors masse salariale.

- Manifestations publiques : 2,32 M€

La participation de la Ville à l'organisation de l'Armada 2023, évènement international majeur de l'année 2023, mobilisera un budget global, hors heures supplémentaires, de 0,78 M€, dont 0,25 M€ au titre du versement du solde de la subvention à l'association organisatrice et 0,53 M€ au titre des actions menées en direct par les services de la ville.

Le budget consacré à la Foire Saint Romain est estimé à 0,82 M€ pour l'année 2023. Cela comprend l'ensemble des dépenses qui seront consacrées à l'organisation de cet évènement dont la sécurité, les énergies et fluides, les locations, le matériel...

Rouen sur Mer et Rouen Givree, évènements emblématiques organisés par la Ville, verront leurs budgets confortés en 2023. Les fêtes Jeanne d'Arc seront également renouvelées.

La fête du Fleuve sera intégrée, en 2023, aux festivités organisées autour de l'Armada.

- Rayonnement économique : 0,27 M€

Le développement des relations internationales (43,5 K€) s'appuiera sur les jumelages déjà en place auprès des villes de Hanovre, Norwich, Cleveland, Ningbo ou encore Fatick.

Le plan d'actions défini par la Ville dans le cadre du label « Villes créatives », obtenu auprès de l'UNESCO, sera décliné pour traduire cette ambition.

La nuit des étudiants du monde se poursuivra en 2023.

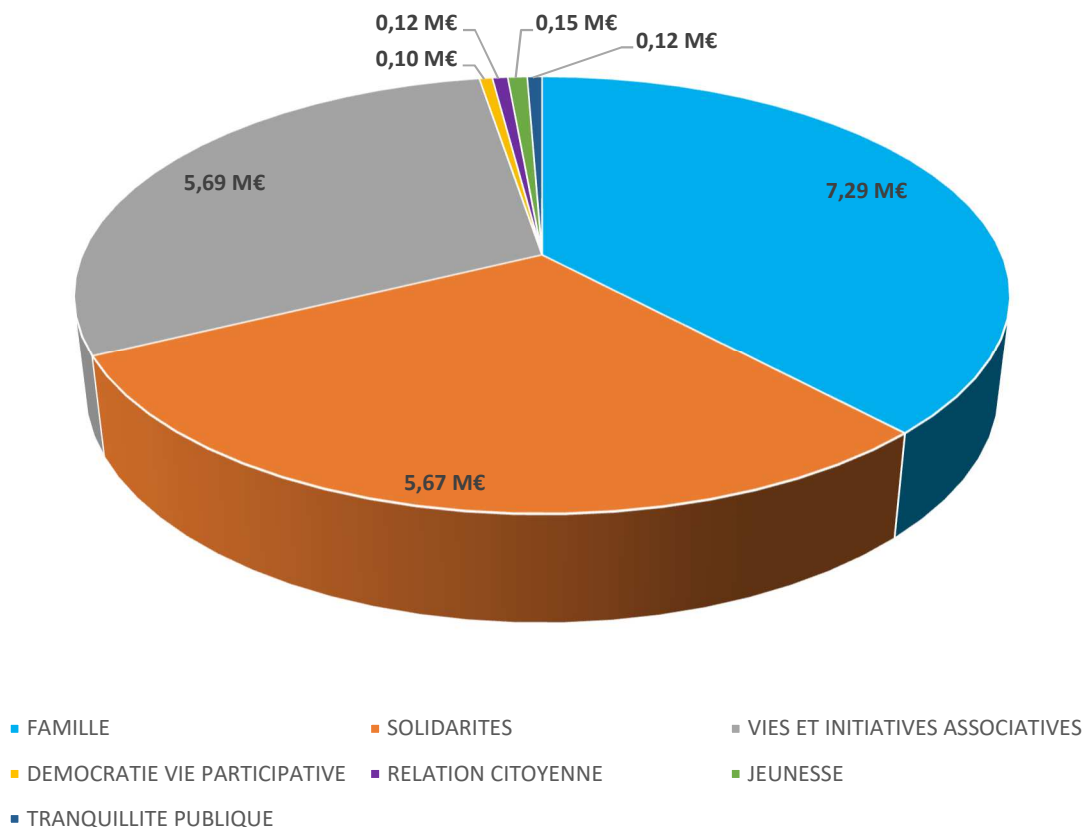
Le soutien à l'économie et au commerce local (202,6 K€) se renforcera, La Fête du Commerce est désormais pérennisée (70 K€) et les actions en faveur du développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) seront renforcées.

Afin de consolider la diversité et la qualité du tissu commercial, un budget de 12 K€ est prévu pour permettre l'exercice du droit de préemption commercial et 6 K€ seront consacrés aux « Ateliers du commerce » destinés, par le biais d'une vaste concertation avec les commerçants, à définir un plan d'action dédié.

- Urbanisme : 0,05 M€ sont destinés à l'entretien des terrains et friches abandonnés ainsi qu'aux contentieux engendrés par les abandons manifestes de propriétés.

- **Rouen, ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 19,14 M€**

Les politiques municipales de proximité en faveur des familles, des rouennais en situation de fragilité et de manière plus large de l'ensemble des usagers des prestations municipales seront poursuivies, consolidées et modernisées.



- **Famille : 7,29 M€**

- 4,83 M€ de crédits seront déployés au titre de la restauration collective, dont 4,5 M€ correspondant à la contribution de la Ville au Syndicat Intercommunal de Restauration de Bois – Guillaume et Rouen (SIREST) chargé de confectionner et livrer l'ensemble des repas destinés aux écoliers et aux enfants accueillis dans les centres de loisirs et les crèches. La politique alimentaire demeure ambitieuse en offrant toujours plus de produits bio et durables, en luttant contre le gaspillage alimentaire et en proposant un repas sans viande chaque jour. Cette participation est revue à la hausse par rapport aux années précédentes (+ 0,46 M€) pour tenir compte de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, de l'énergie ainsi que de l'impact de la revalorisation du point d'indice sur les dépenses de personnel du Syndicat.
- 2,27 M€ de crédits octroyés au fonctionnement des écoles et centres de loisirs dont 0,74 M€ pour les écoles avec l'achat de fournitures scolaires, de matériel pédagogique et de frais de transport, 0,56 M€ pour les actions périscolaires et les accueils de loisirs et 0,36 M€ consacrés à la maintenance courante des bâtiments scolaires et accueillant les centres de loisirs.

- 0,19 M€ de crédits seront consacrés aux structures de la petite enfance afin de les approvisionner en fournitures et matériels de puériculture mais également pour assurer l'entretien et la maintenance courante des bâtiments dédiés à la petite enfance.
- Les évènements inaugurés en 2021 comme « La rue aux enfants » seront reconduits en 2023. La démarche « Mon restau responsable » sera pérennisée et élargie.

- Solidarités : 5,67 M€

La totalité des crédits de fonctionnement à destination du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'élève à 5,03 M€.

La subvention d'équilibre est inscrite à hauteur de 4,68 M€. Ce montant est en nette hausse par rapport à 2022. Cette évolution doit permettre de financer les surcoûts liés à la hausse du point d'indice sur les dépenses de personnel du CCAS et la progression du coût des énergies qui impactent à la fois le budget principal du CCAS mais également ses budgets annexes. L'ensemble des prestations réalisées par les services de la Ville conformément aux termes contenus dans la convention de mutualisation entre les services de la Ville et du CCAS s'établit à 0,35 M€. Ces prestations, relatives à la maintenance des bâtiments et du matériel informatique, à la téléphonie, l'entretien des véhicules, seront refacturées au CCAS.

0,56 M€ de crédits seront consacrés à la politique sociale mise en œuvre directement par la Ville dont 0,26 M€ pour le Contrat de Ville, 55 K€ au bénéfice des personnes âgées et 0,25 M€ pour l'ensemble des autres thématiques sociales portées par la Ville. Y sont notamment inclus les moyens nécessaires au fonctionnement des deux centres sociaux municipaux : le centre social Simone Veil et le centre social des Hauts de Rouen, qui démarrera son activité en 2023.

Le budget spécifique destiné à la lutte contre les discriminations est reconduit à hauteur de 85 K€.

- Relation citoyenne : 0,12 M€

Le bon fonctionnement de la tenue de l'état civil dévolu à la Ville nécessite l'inscription de crédits pour favoriser l'accueil des usagers dans les meilleures conditions : 58,5 K€ de crédits permettront en 2023 d'acquérir l'ensemble des fournitures récurrentes nécessaires à cette mission.

Des crédits (63 K€) doivent également permettre de prendre en charge l'inhumation de manière décente des personnes dénuées de ressources.

- Jeunesse : 153,5 K€ ventilés de la façon suivante :

- 70 K€ seront dédiés au Contrat Loisirs Jeunes ;
- Actions citoyennes : sont prévus 51 K€, dont 26 K€ seront versés à la Métropole dans le cadre du dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) ;
- L'animation de la vie étudiante sera dotée d'un budget de 32,5 K€.

- Tranquillité publique : 117 K€ de crédits sont inscrits pour permettre le fonctionnement de la vidéo-protection, la fourrière automobile et animale (animaux errants) ainsi que l'acquisition de fournitures, petits équipements et matériels pour la police municipale.

- Démocratie – vie participative : 103 K€, dont 29,5 K€ seront consacrés à la poursuite du débat des mémoires avec le développement des projets dédiés aux femmes



inspirantes, la question de l'esclavage, des mémoires de quartiers, des mémoires des migrations.

En 2023, sera lancé le premier budget participatif du mandat, avec un budget de 9,7 K€ en dépenses de fonctionnement pour permettre sa bonne organisation. Ce budget participatif citoyen se verra doté d'une enveloppe globale d'1 M€ pour 3 ans en dépenses d'investissement.

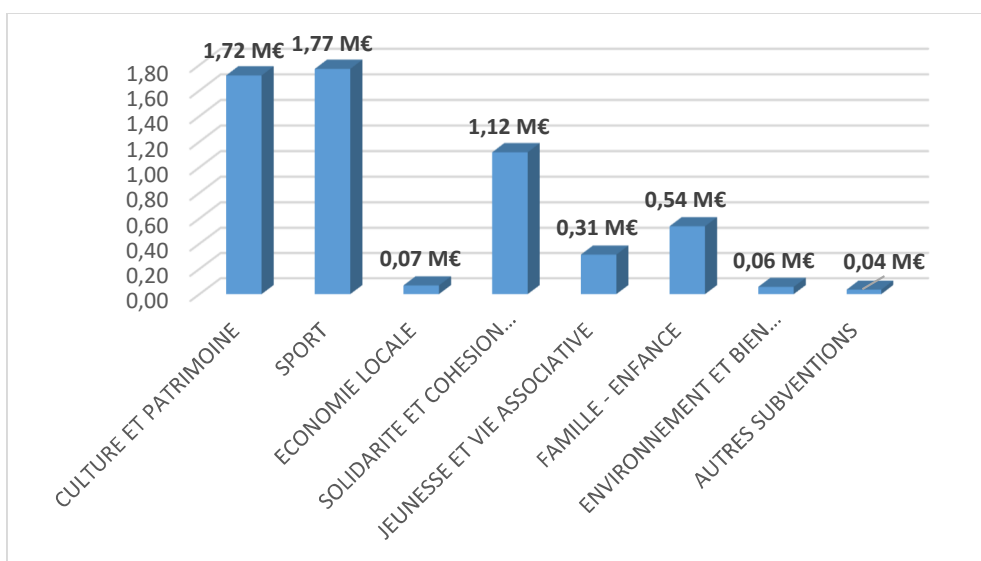
L'assemblée citoyenne sera installée et commencera ses premiers travaux.

Il convient également de prévoir l'abonnement pour le fonctionnement de la plateforme en ligne rouencitoyenne.fr à hauteur de 7 K€. L'animation de la maison du projet (information autour du projet urbain) nécessite 13,5 K€ de crédits pour concevoir des supports de communication adaptés.

20 K€ de crédits sont également inscrits dans le cadre de la gestion urbaine de proximité pour permettre de faire face à des demandes d'entretien et de petits aménagements issues des Ateliers de Quartiers.

Vies et initiatives associatives : 5,69 M€, de crédits de fonctionnement sont inscrits au BP 2023.

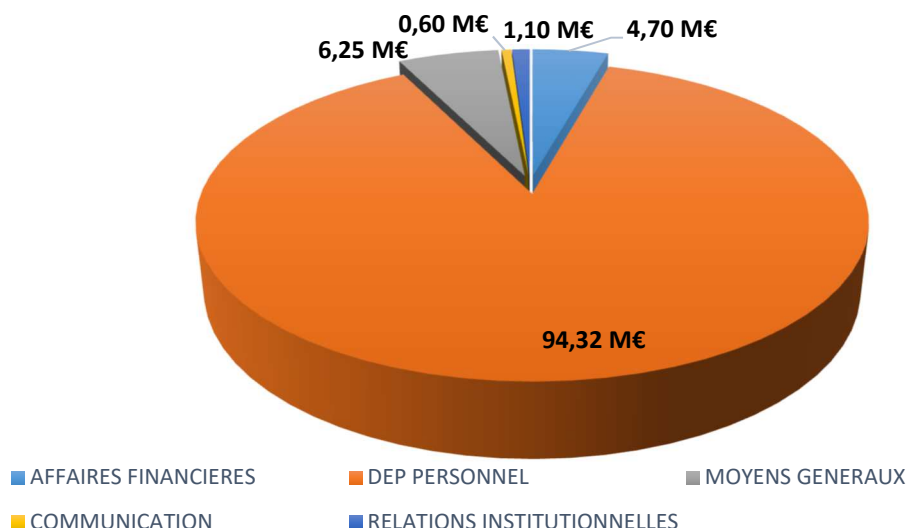
La ventilation envisagée pour 2023 des subventions de fonctionnement par grandes thématiques est la suivante :



Au titre de la promotion du tissu associatif, 41 K€ sont inscrits pour organiser le forum des associations et 17,4 K€ pour le fonctionnement des maisons de quartier (fournitures, équipements et maintenance des bâtiments).

**Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers : 106,96 M€ :**

Au-delà de la gestion des dépenses de personnel, les objectifs en matière de ressources internes, supports des politiques publiques, doivent permettre une optimisation de nos moyens et une simplification administrative. Le budget 2023 permettra de poursuivre et de conforter les différentes démarches amorcées au cours des années précédentes.



### Dépenses de personnel : 94,32 M€

Représentant 58,46 % des dépenses réelles de fonctionnement, la gestion de la masse salariale demeure notamment un enjeu prioritaire du pilotage budgétaire de la collectivité : 94,32 M€ y seront consacrés, soit une hausse de 4,49 % par rapport au montant voté au BP 2022.

Cette évolution recouvre des dimensions exogènes qui s'imposent à la collectivité. C'est le cas de l'intégration en année pleine de la revalorisation de 3,5 % de la valeur du point. S'y ajoutent d'autres mesures de revalorisation prévues telles que revalorisations du SMIC, accroissement de la prime de rendement, revalorisation des catégories C et B ainsi que dans les filières animation et médico-sociale, l'indemnité de fin de contrat. L'évolution mécanique à l'ancienneté des effectifs (Glissement Vieillesse technicité) se cumule avec les éléments décrits ci-dessus.

Cette hausse traduit aussi la volonté de renforcer les interventions municipales au titre de l'évolution de l'offre de service rendue à la population. Ainsi, 11 postes de bibliothécaires seront créés en 2023 pour permettre d'élargir les horaires d'accueil en semaine et d'ouvrir le dimanche ces équipements municipaux culturels de proximité.

Enfin, un effort particulier sera effectué sur la qualité de vie au travail, par le biais d'un diagnostic à l'échelle de l'ensemble de la collectivité, suivi d'un plan d'action. Ce diagnostic devrait contribuer au renforcement de l'attractivité de la collectivité et à la recherche d'un environnement de travail favorisant davantage encore l'engagement.

- Moyens généraux : hors gestion de la masse salariale, 6,25 M€ de crédits seront consacrés aux dépenses permettant le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.
  - Ainsi, 2,01 M€ seront dédiés à la gestion des systèmes d'information dont : 0,79 M€ pour la maintenance des équipements et logiciels informatiques, 0,56 M€ pour la téléphonie ou encore 0,28 M€ de prestations dédiées à l'amélioration de l'utilisation des outils informatiques.
  - 1,42 M€ seront destinés aux moyens logistiques alloués aux services municipaux comme l'entretien du parc automobile pour 0,61 M€,

l'affranchissement du courrier pour 0,25 M€, le renouvellement des vêtements de travail pour 0,34 M€, dont une partie sera consacrée à l'acquisition et au nettoyage des vêtements haute visibilité, ou encore le bon fonctionnement des archives pour 0,09 M€.

- 0,27 M€ de crédits sont inscrits au budget de la Ville pour permettre d'honorer des dépenses qui seront refacturées à la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de l'entretien du parc automobile de cette dernière par le garage municipal.
  - 0,93 M€ sont inscrits au titre des moyens juridiques, dont 0,72 M€ pour les assurances, 97 K€ au titre des honoraires d'avocats et 71,9 K€ de frais de publicité et d'insertion liés aux marchés publics passés par la Ville.
  - 1,22 M€ seront déployés au bénéfice du développement de la politique de gestion des ressources humaines hors masse salariale. Ainsi, 0,43 M€ de crédits seront consacrés à la formation et aux frais de mission du personnel de la Ville et 0,35 M€ à la médecine du travail. Le Comité des Œuvres Sociales Communal (COSC) se verra attribuer une subvention de 0,46 M€.
  - 0,37 M€ seront consacrés aux prestations externalisées de nettoyage de certains locaux municipaux ;
  - 0,06 M€ de crédits permettront de financer l'ensemble des démarches de certification « qualité » détenues par les services et de poursuivre le développement de la communication interne.
- Affaires financières : 4,07 M€ de crédits sont prévus pour financer l'ensemble des dépenses dites « financières » ;

Les frais financiers et les charges d'intérêt sont estimés à 3,08 M€. Ces crédits permettent à la fois de régler les intérêts des emprunts souscrits par la Ville mais également les intérêts générés par les outils de gestion de la trésorerie ainsi que l'ensemble des charges liées aux instruments de couverture souscrits par la Ville. Les recettes liées à ces instruments de couverture sont enregistrées dans les recettes de fonctionnement à la rubrique des produits financiers.

La progression importante du montant des frais financiers par rapport au budget 2022 (+1,07 M€) est la conséquence directe de la remontée des taux d'intérêt au niveau mondial au cours de l'année 2022.

Les autres crédits correspondent notamment à l'ensemble des inscriptions destinées à comptabiliser la constatation de créances irrécouvrables, l'annulation de titres de recettes émis sur exercices antérieurs, le paiement de la TVA pour certaines opérations particulières, le reversement de produits d'impôt ou encore des charges de gestion exceptionnelles...

- Relations institutionnelles : 1,10 M€ permettront le versement des indemnités, des cotisations sociales et de retraite des élus et le fonctionnement des groupes d'élus.
- Communication et relations publiques : 0,60 M€ sont prévus et se décomposeront en 0,09 M€ pour l'organisation des opérations de relations publiques et 0,51 M€ au titre de la communication institutionnelle.

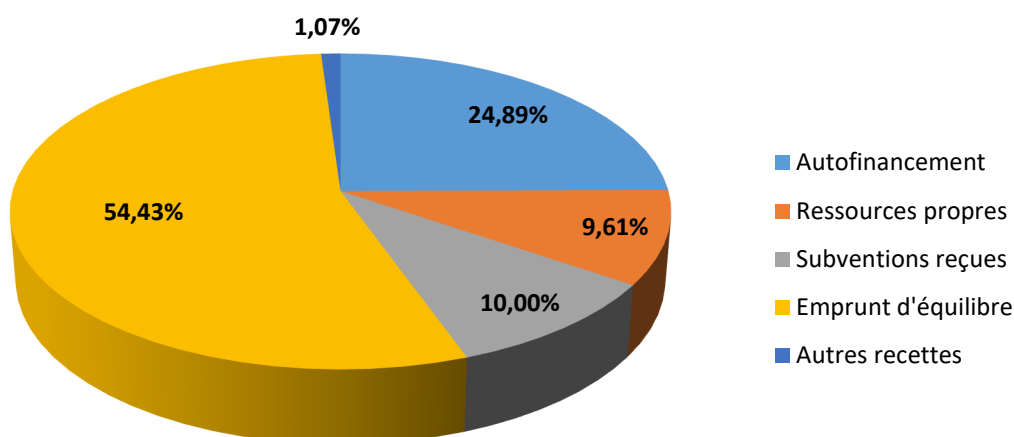
## **B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1. Les recettes réelles d'investissement**

#### ***a. La répartition des recettes d'investissement***

Le financement des dépenses d'investissement du BP 2023, hors mouvements financiers équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement<sup>8</sup>, révèle un financement de 24,89% par l'excédent de recettes dégagé au titre de la section de fonctionnement :

	<b>BP 2023</b>	<b>Part dans le total</b>
Autofinancement	15 028 154,00	24,89%
Ressources propres	5 800 000,00	9,61%
Subventions reçues	6 037 213,00	10,00%
Emprunt d'équilibre	32 857 323,74	54,43%
Autres recettes	644 718,00	1,07%
<b>TOTAL</b>	<b>60 367 408,74</b>	



L'autofinancement (ou l'épargne brute) dégagé sur la section de fonctionnement et correspondant à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 15,03 M€ au BP 2023. Il est en recul de 2,19 M€ par rapport au BP 2022 mais il demeure supérieur au niveau d'autofinancement dégagé au cours des années antérieures à 2020.

<sup>8</sup> Sont exclues les recettes d'ordre correspondant à des opérations patrimoniales, les recettes financières correspondant à la prise en compte des OCLT, les mouvements financiers liés à la renégociation de la dette et les recettes relatives aux opérations sous mandat (opération d'investissement réalisée pour le compte d'un tiers et qui donne lieu à remboursement par ce tiers).

Cet excédent permettra de financer près du quart des dépenses d'investissement proposées au titre de ce budget.

Le montant de l'emprunt prévisionnel d'équilibre du BP 2023 est estimé à 32,86 M€, en hausse de 7,26 M€ par rapport à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le BP 2022. Sa concrétisation dépendra du rythme effectif de réalisation des opérations.

Cette autorisation d'emprunt maximale proposée au BP n'est en pratique jamais mobilisée en intégralité. En effet, la reprise du résultat de l'exercice 2022 et la consommation de crédits de l'exercice 2023 permettront probablement lors des décisions modificatives d'ajuster le montant d'emprunt d'équilibre.

Ces recettes permettront le financement des dépenses d'investissement présentées au BP 2023 en hausse de 3,95 M€, témoignant de la volonté de la Ville de contribuer à la relance de l'investissement local, du soutien au tissu économique et de l'amélioration du cadre de vie et des équipements publics.

*b. Présentation des recettes réelles d'investissement<sup>9</sup> par segmentation politique*

Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	1,00
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	4,35
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	0,59
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	7,13
	<b>13,07</b>

**Rouen, ville résiliente priorité à la transition social-écologique : 1,00 M€**

Les recettes liées à la transition social-écologique correspondent au produit des cessions d'actifs et sont estimées à 1,00 M€ au titre du BP 2023.

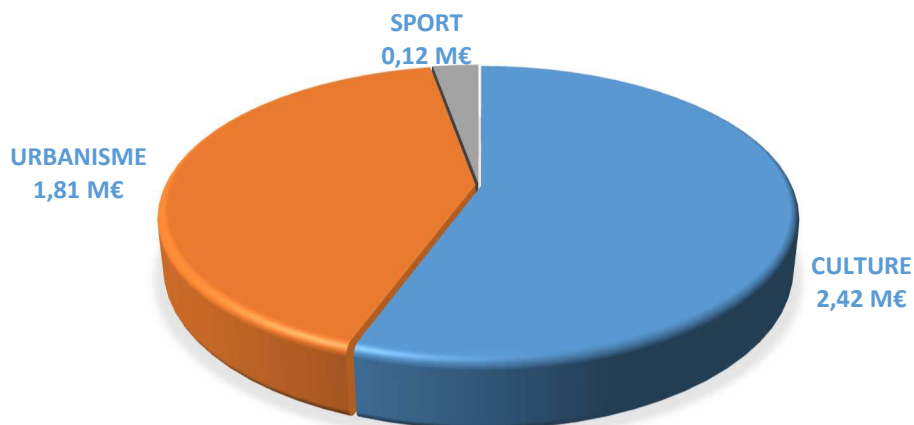
La cession envisagée concerne le terrain situé rue Lenotre qui pourrait être vendu suite à la résiliation anticipée d'un bail emphytéotique.

---

<sup>9</sup> Hors recettes liées à l'emprunt d'équilibre, à la gestion active de la dette et à son refinancement.

**Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire : 4,23 M€**

Les recettes liées au renforcement du rayonnement de la Ville et de son attractivité, se ventilent de la façon suivante dans les différents secteurs d'intervention :



Dans le secteur de la culture, les financements des différents partenaires de la Ville au titre des travaux de restauration de l'Abbatiale Saint Ouen pourront être mobilisés à hauteur de 2,25 M€.

Des financements de l'Etat, par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sont également attendus pour les projets menés par les bibliothèques municipales à hauteur de 0,17 M€.

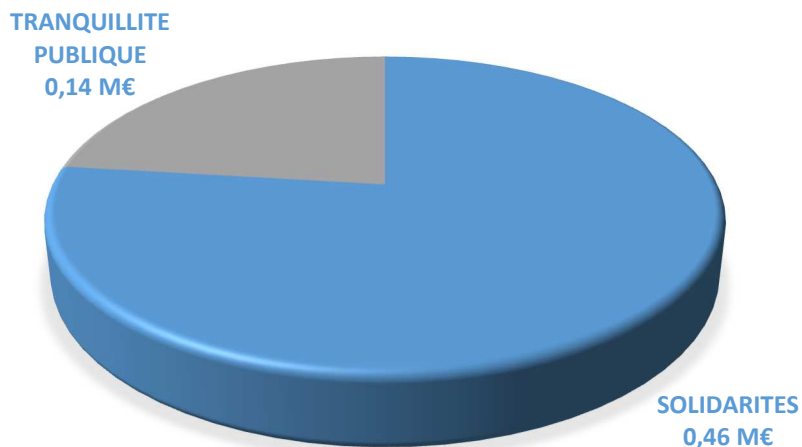
Dans le secteur de l'urbanisme, pour les premières études et travaux réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine contractualisé par la Ville, 1,36 M€ d'avances de subventions devraient être versées au cours de l'année 2023.

Par ailleurs, la Ville devrait percevoir une subvention européenne, d'un montant de 0,19 M€, attribuée pour l'étude urbaine menée dans les quartiers Ouest.

Concernant le sport, les recettes prévues au budget 2023 correspondent à la refacturation des travaux réalisés par les services de la Ville à la patinoire de l'île Lacroix à la Métropole, propriétaire de cet équipement.

### **Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 0,59 M€**

L'ensemble des recettes liées à la solidarité se ventilent dans les secteurs d'intervention suivants :

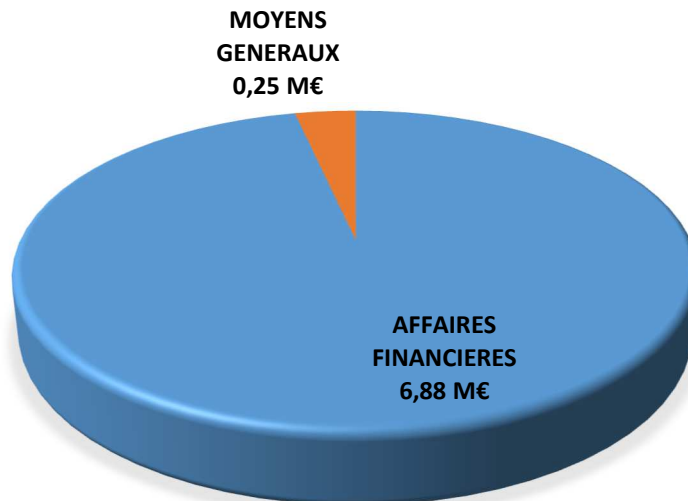


Les recettes inscrites au titre du secteur des solidarités correspondent aux prévisions du remboursement par le CCAS des travaux réalisés sur son patrimoine et des dépenses informatiques (infrastructures, équipements...) effectuées pour son compte par les services municipaux.

Des subventions seront également versées à la Ville par l'Etat dans le cadre du financement des dépenses d'équipement de vidéo-protection engagées en 2023.

### **Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers : 7,13 M€**

Les recettes enregistrées au sein de la politique « moderniser les fonctions support » se répartissent de la façon suivante :



Au-delà du montant de l'emprunt d'équilibre, les recettes inscrites au sein du secteur des Affaires financières se composent :

- De l'estimation du montant du FCTVA à hauteur de 4,80 M€, au vu du volume des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2022 ;
- De l'inscription, conformément aux accords conclus entre la Ville et la Métropole, au remboursement par cette dernière de la part des emprunts liée au transfert de la compétence voirie, pour la somme de 584 K€ ;
- De la perception, pour un montant de 1,5 M€ du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL) mis en place par la Métropole en 2021 qui permettra d'accompagner la Ville dans ses différents projets d'investissement, tout au cours du mandat.

Au regard des commandes de véhicules « propres » effectuées au cours de l'année 2022 et envisagées pour l'année 2023, la Ville pourra bénéficier du versement des primes de l'Etat à la conversion pour véhicules remplacés et détruits, pour mémoire 247 K€ sont inscrits au BP 2023 à ce titre.

## **2. Des dépenses réelles d'investissement 2023 au service des nouvelles ambitions municipales**

Dans les développements ci-dessous, une première partie sera consacrée à la description technique des autorisations de programme et crédits de paiement annuels puis le détail des projets de mandat sera abordé dans un second temps.

### **a. Les crédits pluriannuels**

La Ville de Rouen a fait le choix de recourir à la procédure de gestion par autorisations de programme (AP) de ses dépenses d'immobilisations, d'acquisition d'équipements ou encore des subventions versées à des tiers.



Cette modalité de gestion permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle permet également d'engager comptablement l'intégralité des crédits nécessaires à la réalisation des projets concernés ; les autorisations de programme représentant la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements.

Deux types d'autorisations de programme ont été définis pour le budget de la Ville :

- Les **AP de projet** correspondent à des projets d'envergure ayant une durée de vie limitée, dont la réalisation peut s'échelonner sur plusieurs exercices, voire la durée d'un mandat municipal. Ces AP permettent de retracer le coût global du projet financé ;
- Les **AP récurrentes** correspondent aux politiques municipales d'intervention récurrentes dont la réalisation s'échelonne sur au moins deux exercices.

Voici ci-après les autorisations de programme ouvertes au titre du budget 2023 :

- Autorisations de programme « projet » :

		Montant voté	Montant BP 23	TOTAL montant AP
<b>Pol. Sect.</b>	<b>ROUEN VILLE RESILIENTE, PRIORITE A LA TRANSITION SOCIAL-ECOLOGIQUE</b>			
<b>Secteur</b>	RENATURATION ET VEGETALISATION			
<b>Programme</b>	P014 - PARC NATUREL URBAIN REPAINVILLE			
AP/EPCP	P014E06 - REPAINVILLE	2 046 760,00 €	0,00 €	2 046 760,00 €
<b>Programme</b>	P067 - ECOLE ET EDUCATION			
AP/EPCP	P067E35 - RENATURATION COURS ECOLES	12 279 340,00 €	0,00 €	12 279 340,00 €
<b>Programme</b>	P094 – ECONOMIES D'ENERGIE			
AP/EPCP	P094E15 - ECOLE HAMEAU DES BROUETTES	0,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
AP/EPCP	P094E13 - STATION GARE GNV	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
<b>Programme</b>	P097 - SECURITE MAINTENANCE BATIMENTS MUNICIPAUX			
AP/EPCP	P097E21 - ARCHIVES CENTRE DELBO	34 000,00 €	0,00 €	34 000,00 €
<b>Pol. Sect.</b>	<b>ROUEN VILLE RAYONNANTE, RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE DU TERRITOIRE</b>			
<b>Secteur</b>	CULTURE			
<b>Programme</b>	P044 - AMENAGEMENTS PATRIMOINE CULTUREL			
AP/EPCP	P044E17 - REFECTION DU CONSERVATOIRE	10 181 247,55 €	-156 000,00 €	10 025 247,55 €
AP/EPCP	P044E14 - PLAN DE RENOVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE	4 217 720,25 €	850 414,46 €	5 068 134,71 €
AP/EPCP	P044E22 - ABBATIALE SAINT OUVEN TRAVAUX	24 000 000,00 €	0,00 €	24 000 000,00 €
<b>Programme</b>	P047 – PLAN DE RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE			
AP/EPCP	P047E24 - ROUEN ART NATURE	0,00 €	418 175,00 €	418 175,00 €

Secteur	URBANISME			
Programme	P003 - NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
AP/EPCP	P003E02 - NPNRU	4 510 668,42 €	11 272 395,61 €	15 783 064,03 €
Secteur	SPORT			
Programme	P055 - SECURITE MAINTENANCE TERRAINS DE SPORT			
AP/EPCP	P055E10 - TERRAINS SYNTHETIQUES ET PISTE ATHLETISME LEMIRE	5 351 464,00 €	0,00 €	5 351 464,00 €
Programme	P056 - REMISE A NIVEAU EQUIPEMENTS SPORTIFS			
AP/EPCP	P056E16 - REFECTON COMPLEXE PETITE BOUVERIE	2 000 000,00 €	6 318 291,41 €	8 318 291,41 €
AP/EPCP	P056E17 - PISCINE MARIE MARVINGT RENOVATION ENERGETIQUE	5 670 000,00 €	429 090,79 €	6 099 090,79 €
AP/EPCP	P056E27 - PISCINE BOISSIERE	4 150 000,00 €	0,00 €	4 150 000,00 €
AP/EPCP	P056E31 - CREATION BLOC SANITAIRE ET VESTIAIRES SAINT EXUPERY	0,00 €	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €
Pol. Sect.	ROUEN VILLE SOLIDAIRE, DE LA PETITE ENFANCE AU GRAND AGE			
Secteur	DEMOCRATIE VIE PARTICIPATIVE			
Programme	P053 - CONSEILS DE QUARTIER ET BUDGET PARTICIPATIF			
AP/EPCP	P053E14 - BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Secteur	FAMILLE			
Programme	P067 - ECOLE ET EDUCATION			
AP/EPCP	P067E15 - AMENAGEMENTS POUCHET/GRAINDOR	1 250 563,33 €	0,15 €	1 250 563,48 €
AP/EPCP	P067E25 - ECOLE HAMEAU DES BROUETTES	2 000 000,00 €	-1 885 271,31 €	114 728,69 €
AP/EPCP	P067E30 - ECOLE NUMERIQUE	2 679 000,00 €	0,00 €	2 679 000,00 €
AP/EPCP	P067E32 - CREATION ECOLE RIVE GAUCHE	13 660 000,00 €	0,00 €	13 660 000,00 €
AP/EPCP	P067E33 - ECOLE CARTIER/DUBOCCAGE	3 120 000,00 €	0,00 €	3 120 000,00 €
AP/EPCP	P067E34 - HONORE DE BALZAC	1 850 000,00 €	1 500 000,00 €	3 350 000,00 €
AP/EPCP	P067E40 – EXTENSION ECOLE PEPINIERS SAINT JULIEN	0,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €

- Autorisations de programme « récurrentes » :

➤ Rouen, ville résiliente, priorité à la transition social-écologique :

politique	secteur	programme	AP 2023
Rouen, ville résiliente, priorité à la transition social - écologique	Renaturation et végétalisation	P010 - Propreté urbaine	600 000,00 €
		P011 - Nature en ville et paysages	2 108 000,00 €
		P012 - Exploitation sites et espaces publics	202 000,00 €
		P013 - Transition écologique	300 000,00 €
		P014 - Parc naturel Urbain de Repainville	70 000,00 €
		P015 - Mécanisation espaces publics	2 960 000,00 €
		P041 - Cimetières	345 000,00 €
		P094 - Economies d'énergie	7 000 000,00 €

	Rénovation thermique	P097 - Sécurité maintenance bâtiments municipaux	1 745 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>15 330 000,00 €</b>

- Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire :

Politique	secteur	programme	AP 2023
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	Culture	P044 - Aménagement patrimoine culturel	1 030 000,00 €
		P047 - Plan de restauration et valorisation patrimoine	60 000,00 €
		P048 - Bibliothèques	175 605,00 €
		P049 - Conservatoire	50 000,00 €
	Urbanisme	P004 - Soutien au logement	0,00 €
		P005 - Acquisitions foncières et immobilières	873 200,00 €
		P006 - Pré-aménagement et aménagement urbain	145 000,00 €
		P007 - Urbanisme des territoires	200 000,00 €
		P008 - Bâtiments en péril	120 000,00 €
		P009 - Concessions Publiques d'Aménagement	4 200 000,00 €
	Rayonnement économique	P016 - Mise en valeur économique du territoire	100 000,00 €
	Manifestations publiques	P019 - Armada	40 000,00 €
		P021 - Festivités et manifestations	132 135,00 €
	Sport	P055 - Sécurité - maintenance terrains de sport	695 000,00 €
		P056 - Remise à niveau équipements sportifs	650 000,00 €
		P058 - Fonctionnement et soutien à l'attractivité sportive	151 182,00 €
			<b>TOTAL</b>

- Rouen, ville solidaire, de la petite enfance au grand âge :

politique	secteur	programme	AP 2023
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	Famille	P066 - Petite enfance	285 000,00 €
		P067 - Education école et animation	1 573 025,00 €
		P068 - Restauration collective	215 000,00 €
	Solidarités	P060 - Sécurité maintenance RPA et équipements cohésion sociale	398 000,00 €
		P061 - Accessibilité des ERP	1 000 000,00 €
		P062 - Politique sociale	0,00 €
	Relation citoyenne	P041 - Cimetières	400 000,00 €
		P042 - Etat civil	5 000,00 €
	Tranquillité publique	P064 - Tranquillité publique	575 000,00 €

	Vie et initiatives associatives	P022 - Maisons de quartier	371 000,00 €
	Démocratie - vie participative	P053 - Conseils de quartier et budget participatif	95 000,00 €
		P054 - Gestion urbaine de proximité - entretien espaces publics	100 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>5 017 025,00 €</b>

➤ Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers :

politique	secteur	programme	AP 2023
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	Moyens généraux	P086 - Gestion des systèmes d'information	2 909 500,00 €
		P083 - Moyens généraux	1 084 200,00 €
		P081 - Rouen employeur responsable et attractif	90 000,00 €
	Relations institutionnelles	P102 - Fonctionnement municipalité	1 500,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>4 085 200,00 €</b>

#### b. Les crédits de paiement 2023

La ventilation des dépenses d'investissement par grandes catégories de dépenses, hors mouvements budgétaires équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement, <sup>10</sup> est la suivante :

	BP 2023
Remboursement en capital de la dette	15,00 M€
Subventions versées	2,80 M€
Dépenses d'intervention (travaux, équipements)	42,57 M€
<b>TOTAL</b>	<b>60,37 M€</b>

Elles sont réparties comme suit entre les quatre ambitions développées par la nouvelle municipalité :

Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	19,79 M€
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	16,32 M€
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	5,68 M€
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	18,58 M€
	<b>60,37 M€</b>

<sup>10</sup> Sont exclues des dépenses d'investissement : les dépenses financières correspondant à la prise en compte des OCLT, les opérations de renégociation de la dette et les dépenses relatives aux opérations sous mandat

Hors remboursement en capital de la dette, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 45,37 M€ au budget primitif 2023.

M€	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Dépenses réelles investissement hors dette et hors mouvements neutres	25,02	27,05	34,86	41,42	45,37
Evolution en %		8,11%	28,87%	18,82%	9,52 %

Elles connaissent une forte progression par rapport au BP 2022, soit + 9,52 %, représentant 3,95 M€ de crédits d'investissement complémentaires inscrits dès le budget primitif.

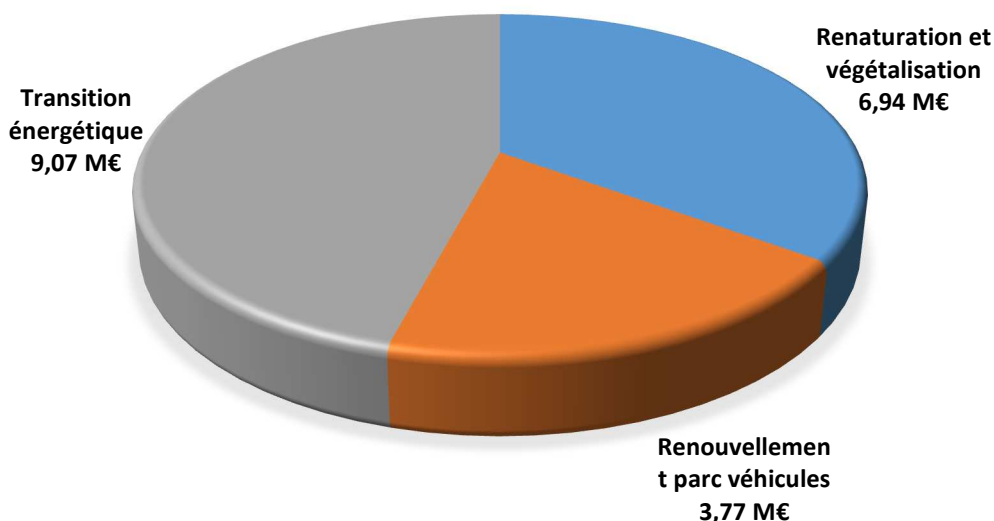
### **Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique : 19,79 M€**

*NB : il s'agit bien ici de dépenses réelles d'investissement. Les dépenses de fonctionnement ont été traitées en amont dans le document budgétaire.*

L'objectif prioritaire du mandat vise à faire de Rouen une capitale de la transition écologique.

Pour ce faire, un vaste programme de renaturation de la Ville a été lancé dès 2021 afin de reconstituer des îlots de fraîcheur et de biodiversité.

De plus, la Ville a engagé un plan massif dans la rénovation thermique des bâtiments municipaux et renouvelle son parc de véhicules et d'engins mécanisés dans le respect des normes environnementales.



- **Renaturation et végétalisation de la Ville : 6,94 M€**

- La déclinaison du plan de renaturation de la Ville se poursuivra autour des axes suivants :
  - o Aménagement des squares et jardins pour près de 1,10 M€ dont 0,45 M€ pour l'aménagement de l'île Lacroix consistant en la réhabilitation d'une friche

- urbaine en un aménagement paysager de qualité et 0,18 M€ pour la remise en état du Champ de Mars ;
- Végétalisation et poursuite de l'entretien sans produits phytosanitaires des cimetières pour 0,32 M€ ;
- Plan ombrage et végétalisation en Ville : 0,30 M€ de crédits y seront consacrés en 2023. 0,2 M€ permettront de planter de nouveaux arbres dans différents espaces publics de la Ville notamment pour créer des forêts urbaines et lutter contre les îlots de chaleur ;
- Les travaux d'entretien structurants des fontaines se verront doter d'un budget de 0,3 M€ qui permettra d'achever les travaux de la fontaine Saint Clément et de poursuivre l'amélioration du réseau d'arrosage ;
- Déminéralisation des cours d'écoles et des crèches : 3,16 M€ de crédits y seront consacrés en 2023 pour poursuivre les opérations de renaturation des cours d'écoles suivantes : Maupassant, la Fontaine, Legouy, Michelet, Mullot, Messier, Kergomard, Pépinières et les crèches la Cigogne et Etoile du Sud ;
- 0,18 M€ seront ciblés pour la transition écologique au titre d'une part de la protection de la biodiversité avec la poursuite de l'inventaire et le développement des jardins urbains partagés ;
- L'acquisition de nouveaux véhicules de propreté comme les balayeuses et les camions poids – lourds respectant les normes techniques de la ZFE mobilisera 3,77 M€ de crédits ;
- L'installation de nouvelles poubelles et de matériel de propreté se poursuivra au cours de l'année 2023 ;
- 0,25 M€ de crédits sont destinés à la poursuite des travaux sur le site de Repainville avec la construction d'un mur végétalisé dont le but est d'atténuer le bruit de la circulation avoisinante et mieux isoler ce site naturel de son environnement urbain ;
- 40 K€ de crédits permettront de développer le plan de déplacement des employés par l'acquisition notamment de vélos électriques.

- **Transition énergétique : 9,07 M€**

La mise en œuvre concrète du plan de transition adopté par la Ville le 30 juin 2021 se traduit au budget primitif 2023 de la façon suivante :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et réalisation de la transition énergétique au travers de la production d'énergie renouvelable et de la rénovation énergétique de bâtiments communaux pour un montant global de 7 M€. Parmi les travaux de rénovations, sont prévus notamment :
  - Le remplacement des éclairages dans les écoles et les halles,
  - L'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments municipaux,
  - La poursuite de l'amélioration des performances énergétiques dans les bâtiments scolaires et périscolaires avec les travaux du centre de loisirs Pasteur, le remplacement des menuiseries des écoles Balzac et Joséphine Baker ou encore le remplacement du plancher chauffant de l'école Jules Ferry ;
  - La poursuite de la conversion au réseau de chaleur ;
  - La mise en œuvre du décret tertiaire et la conclusion d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les thématiques liées à la rénovation énergétique ;
  - Un programme de travaux divers d'économies d'énergies comme les menuiseries et l'isolation dans les bâtiments municipaux les plus

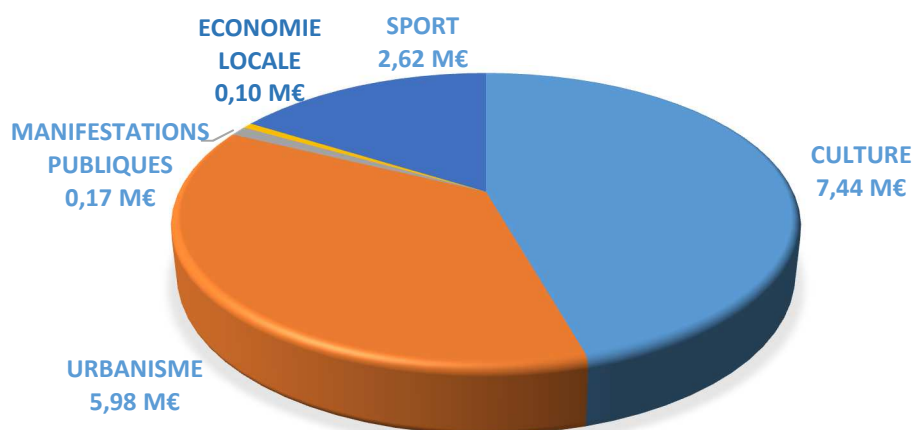
- énergivores ;
- Une enveloppe globale de 2 M€ pour la rénovation énergétique de l'école du Hameau des Brouettes est proposée, avec l'inscription de 0,25 M€ de crédits dès 2023 ;
- La poursuite de l'installation des bornes nécessaires au chargement des véhicules électriques de la Ville et le démarrage de l'installation d'une station GNV pour 0,75 M€ ;
- Entretien et remise en état du patrimoine bâti communal pour 1,27 M€.

### **Rouen ville créative et rayonnante : 16,32 M€**

L'objectif municipal est de faire de Rouen un territoire qui innove, entreprend et favorise l'implication de toutes les forces vives de la cité.

En préfiguration de Capitale Européenne de la Culture, l'enjeu est de développer la culture partout, pour toutes et tous mais également de favoriser le bien-être par le sport.

Enfin, un vaste programme de rénovation de son patrimoine culturel a été engagé notamment avec la réhabilitation de l'abbatiale Saint Ouen.



- **Culture : 7,44 M€** de crédits d'investissement sont prévus en 2023 et seront consacrés aux projets suivants :
  - En matière de patrimoine culturel, la poursuite du chantier de l'abbatiale Saint Ouen se poursuit avec plus particulièrement la restauration du transept sud qui mobilisera 5,14 M€ de crédits ;
  - Les travaux de maintenance des monuments historiques se voient en outre dotés d'un budget de 1,02 M€ ;
  - La restauration des orgues avec l'inscription de 60 K€ de crédits en 2023 ;
  - La maintenance et les travaux de sécurité dans les bibliothèques, les autres monuments culturels ainsi que les bâtiments culturels pour 0,61 M€ ;
  - Le renforcement de l'accessibilité des bibliothèques par le biais notamment de l'installation de boîtes pour le retour des documents pour 88,5 K€ ;

- Le projet de réfection complète du Conservatoire à Rayonnement Régional<sup>11</sup> se verra consacrer 241 K€ au cours de l'année 2023 ;
- Le remplacement d'instruments de musique (pianos) au sein du Conservatoire pour 50 K€.

Enfin, le programme de création artistique, permettant d'allier de manière innovante « nature et culture » se verra, en 2023, doté à nouveau d'une enveloppe de 150 K€ pour l'acquisition et la création d'œuvres d'art destinées à embellir l'espace public.

- **Sport : 2,62 M€** de crédits d'investissement seront consacrés aux infrastructures sportives en 2023 pour favoriser la pratique sportive en la mettant à la portée de tous.

Les travaux de rénovation des équipements sportifs amorcés en 2022, notamment dans les piscines, seront poursuivis au cours de l'année à venir avec 0,57 M€ consacrés au bassin extérieur de la piscine Boissière et 0,5 M€ pour la piscine Marie Marvingt.

Les travaux de couverture du complexe sportif de la Petite Bouverie mobiliseront 0,5 M€ de crédits de paiement.

Des travaux de rénovation des terrains de sport seront également poursuivis. Il est ainsi prévu de rénover le terrain de base-ball et le terrain de basket de Saint Exupéry : 0,35 M€ de crédits sont prévus à cet effet.

0,56 M€ de crédits seront consacrés à la maintenance et l'aménagement des équipements sportifs, dont une partie pour la « maintenance récurrente » et une autre pour la maintenance des équipements de chauffage.

- **Urbanisme : 5,98 M€** de crédits sont inscrits au BP 2023 pour favoriser le renouvellement de la ville sur elle-même. Ils seront consacrés :
  - A l'avancée du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : 2,73 M€ de crédits sont inscrits au BP 2023, pour la réalisation d'études de programmation pour les quartiers Châtelet, Lombardie, et les îlots Rameau 1 à la Grand mare, les Canadiens aux Sapins et Grammont. Interviendront le démarrage de travaux tels que l'extension des vestiaires de l'US Grammont, la poursuite des travaux de la Maison du Plateau ou la rémunération du concours pour la future piscine ;
  - A la participation d'équilibre d'un montant d'2,4 M€ à verser à l'EPF Normandie pour la CPA Luciline ;
  - A la démolition de la piscine Salomon, dans le cadre du fonds friche relevant de la convention entre la région et l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN). La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par l'EPFN, qui facturera à la Ville la part qu'elle s'est engagée à prendre en charge ainsi que la part « ANRU » que la Ville aura à avancer. 0,39 M€ sont dévolus à la conclusion de cette opération ;
  - A l'acquisition de parcelles pour permettre la poursuite de l'aménagement des quartiers du secteur Ouest, de la Luciline, de l'avenue de Caen ou encore du quartier Grammont. 0,37 M€ sont prévus à cet effet ;
  - A l'augmentation pour la ville de sa participation au capital de la SEMRI pour 304 K€ ;
  - Aux travaux à réaliser sur les bâtiments en péril pour 60 K€, de travaux de désamiantage et diagnostics plomb pour 35 K€ ou encore au règlement d'études d'aménagement urbain réalisées pour certains quartiers de la Ville pour 60 K€.

---

<sup>11</sup> Pour mémoire, une autorisation de programme « projet » d'un montant global de 10,02 M€ a été votée par le Conseil Municipal.

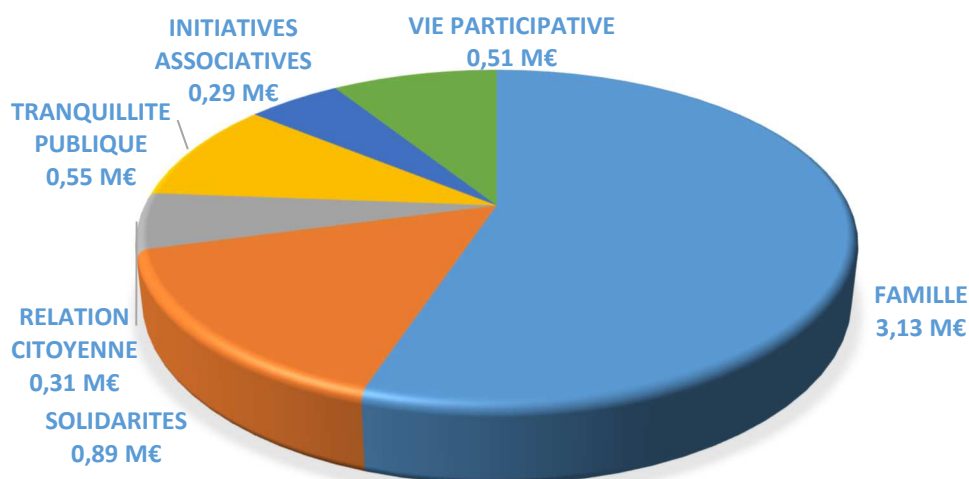


- **Manifestations publiques : 0,17 M€ et économie locale : 0,10 M€**

- **50 K€** de crédits récurrents d'investissement sont proposés au BP 2023 pour poursuivre le renouvellement, amorcé en 2022, d'équipements et matériels indispensables à l'organisation des différentes manifestations se tenant sur le territoire de la Ville comme des barrières, du matériel de sonorisation, des estrades ou encore des podiums...
- **45 K€** de crédits permettront l'acquisition de 5 chalets neufs afin de répondre aux nombreuses sollicitations et manifestations nouvelles nécessitant leur installation : Fête du Fleuve, marché des créateurs, marché des restaurateurs...
- **40 K€** pour accompagner l'organisation matérielle de l'Armada et fournir ainsi des pavoisements et pavillons, du mobilier bois pour la tente d'accueil de la Ville de Rouen ou encore prévoir l'achat de matériel et outillage en lien avec cette manifestation.
- **100 K€** pour que la Ville puisse exercer son droit de préemption commerciale en tant que de besoin.

**Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 5,68 M€**

Afin de co-construire une ville solidaire dans laquelle chacun trouve sa place, l'accent sera mis sur les conditions d'accueil des plus jeunes dans les équipements municipaux, en favorisant notamment l'accessibilité des locaux.



- **Famille : 3,13 M€** de crédits d'investissement sont programmés en 2023 pour les infrastructures dédiées à la famille.

Dans le cadre de l'ensemble des actions visant à faire de Rouen une ville à hauteur d'enfants, les efforts de construction, rénovation et adaptation se poursuivront dans les écoles de la commune.

Devant l'accroissement du besoin d'accueil d'élèves sur la rive gauche de la Ville, l'extension du groupe scolaire des Pépinières est programmé pour un montant global de 5 M€. 0,3 M€ de crédits sont positionnés dès 2023 afin de démarrer les travaux.

Les études d'extension du réfectoire, des locaux périscolaires et l'aménagement des sanitaires des écoles Cartier – Dubocage avec un programme global de travaux estimé à 3,12 M€ ont démarré en 2022. 200 K€ sont prévus en 2023 pour la poursuite de l'opération.

L'agrandissement de l'école Balzac, dont le programme de travaux est estimé à 1,85 M€ avec la création de 4 classes et l'extension du réfectoire et de la cuisine, a débuté en 2022. 0,60 M€ de crédits sont inscrits cette année.

Concernant les usages du numérique à l'école, un plan « Ecole numérique et continuité pédagogique », co-construit initialement avec l'Education Nationale a été défini.

D'un montant global de 2,68 M€ (création d'une AP projet de ce montant), ce plan permettra, sur la période 2022 – 2026, l'acquisition d'équipements informatiques et le renouvellement continu du parc (serveurs, PC, tablettes, écrans VPI...), des licences informatiques et les câblages.

En 2023, ce sont 0,35 M€ de crédits de paiement qui sont prévus pour l'accompagnement du déploiement de ce plan.

Les travaux récurrents de maintenance et de sécurité dans les écoles et les centres de loisirs se voient attribuer une enveloppe de crédits de 0,87 M€ pour 2023.

248 K€ seront consacrés à l'achat de mobiliers, matériels électroménagers et matériels pédagogiques pour les classes et les locaux péri et extra-scolaires.

Enfin, 0,22 M€ de crédits sont prévus au titre des équipements de la restauration collective, notamment pour le remplacement du mobilier des restaurants scolaires et l'acquisition de nouveaux équipements (tables de collecte des déchets dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire).

Petite enfance : 0,25 M€ de crédits seront consacrés aux travaux de maintenance et sécurité des bâtiments dédiés à la petite enfance, 35 K€ à l'acquisition de mobiliers, d'équipements électro-ménagers et matériel de puériculture.

- **Solidarités : 0,89 M€** seront consacrés à cette thématique en 2023 afin de rendre la ville plus inclusive.
- Accessibilité : 0,55 M€ de crédits inscrits au BP 2023 permettront la poursuite de travaux de mise en accessibilité de certains groupes scolaires (ascenseurs des écoles Bimorel et Rameau) et d'équipements sportifs tels que prévu initialement dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée adopté par la Ville en 2016.
- Sécurité – maintenance des résidences autonomie et des équipements de cohésion sociale : 0,33 M€ y seront consacrés.
- D'autre part, des travaux prévus pour un montant global de 0,3 M€ seront réalisés sur le patrimoine immobilier du CCAS et des opérations informatiques estimées à 0,16 M€ portant sur les infrastructures, le renouvellement matériel ou la migration de solutions informatiques lui seront donc refacturées. Il s'agit d'opérations pour compte de tiers, neutres budgétairement.
- **Tranquillité publique : 0,55 M€** de crédits d'investissement inscrits au BP 2023 seront consacrés au développement du système de vidéo-protection avec la mise en place d'installations pérennes et le renforcement du maillage au sein des quartiers prioritaires. De ce fait, fin 2023, 110 caméras devraient être installées dans la Ville contre 86 à la fin de l'année 2022.

Des crédits sont également prévus pour les différents équipements nécessaires à la police municipale.

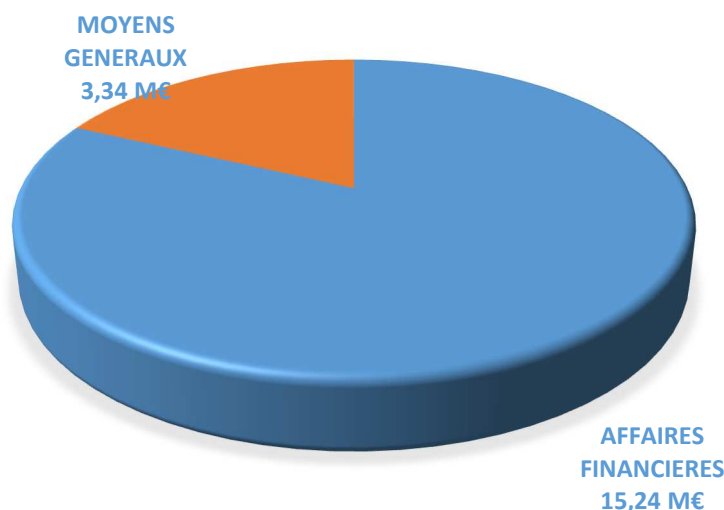
- **Relation citoyenne : 0,31 M€** de crédits seront consacrés pour une grande part à la reprise de concessions et de columbariums.  
5 K€ seront utilisés pour l'acquisition de petit matériel dédié au matériel de transport des éléments liés à l'organisation des élections.
- **Vie et initiatives associatives pour soutenir le dynamisme du lien social : 0,29 M€** de crédits d'investissement sont prévus au BP 2023, consacrés à la sécurité-maintenance et à l'aménagement des maisons de quartier et des bâtiments à vocation socio-culturelle et à destination de la jeunesse.

**Démocratie et vie participative : 0,51 M€** de crédits de paiement inscrits au BP 2023 dans le but de favoriser une démocratie permanente, tant pour le lancement de l'assemblée citoyenne, le débat des mémoires... :

- Renforcer la démarche de gestion urbaine de proximité engagée sur différents quartiers : 107 K€ y seront consacrés en 2023 ;
- Achever les projets retenus dans le cadre du budget participatif citoyen notamment le cheminement piéton envisagé pour le Jardin des Plantes ;
- Démarrer la mise en œuvre du budget participatif citoyen pour la période 2023 – 2025 doté d'une enveloppe globale d'1 M€ avec une première tranche de 0,25 M€ pour l'année 2023.

### **Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers : 18,58 M€**

La modernisation des fonctions support a pour objectif de simplifier et optimiser la gestion de nos moyens afin de rendre un service de qualité à nos usagers. Pour cela, toutes les directions de la Ville se mobilisent pour améliorer et rationaliser leur activité.



- **Affaires financières : 15,24 M€** de crédits inscrits au BP 2023 et qui sont constitués :
  - Du remboursement en capital de la dette

Concernant la gestion de la dette, la Ville a stabilisé son niveau d'endettement en 2022, après une période continue de désendettement instaurée en 2015 et aboutissant à la fin de l'année 2021 à un désendettement global de 57,28 M€.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Emprunt d'équilibre</b>	12,50 M€	15,76 M€	7,07 M€	6 M€	6,06 M€	5 M€	8,5 M€	10 M€

Le montant global emprunté au cours de l'année 2022 est de 10 M€.

Le faible niveau de recours à l'emprunt pour l'année 2022 permettra de stabiliser l'encours de dette de la ville, qui devrait s'établir au 31 décembre 2022 à 135,51 M€.

L'emprunt d'équilibre pour le budget primitif 2023 s'élève à 32.857.323,74 €.

Le remboursement en capital de la dette pour l'exercice étant estimé à 15,00 M€, opérations réelles et ordre comprises, l'évolution de l'endettement au budget primitif devrait s'élever à + 17,86 M€. Ce montant sera néanmoins ajusté lors du Budget Supplémentaire avec la reprise des résultats.

Avec un niveau d'épargne brute prévisionnel de 15,03 M€, le ratio prévisionnel de désendettement pour le budget principal s'établit à 10,31 ans.

- Du versement de l'attribution de compensation en investissement versée à la Métropole à hauteur de 372 K€ prenant en compte les transferts d'équipements intervenus en 2018 et les années ultérieures.
- **Moyens généraux : 3,34 M€** de crédits d'investissement inscrits au BP 2023 pour :
  - La gestion des systèmes d'information : 1,42 M€ destinés à hauteur de 0,26 M€ au financement des nouveaux projets techniques et fonctionnels. 1,16 M€ de crédits permettront le financement des dépenses récurrentes permettant de maintenir un parc matériel et logiciel opérationnel.
  - Flotte de véhicules et mobilier : 1,82 M€ consacrés à hauteur de 1,64 M€ au renouvellement du parc automobile de la Ville, les véhicules utilitaires nouvellement acquis devant répondre aux normes permettant de circuler dans la zone à faible émission instaurée au cours de l'été 2021 dans l'agglomération. Le mobilier le nécessitant pourra également être remplacé à hauteur de 0,15 M€.
  - Equipements d'adaptation des conditions de travail : près de 100 K€ de crédits permettront d'adapter les mobiliers et les équipements professionnels, dans le cadre de la politique d'amélioration des conditions de travail des agents, poursuivie par la Ville.

\*  
\* \* \*

**Dans un contexte d'inflation et de choc énergétique sans précédent, qui s'ajoute aux décisions gouvernementales sur la rémunération du personnel, la ville parvient néanmoins à conserver le même niveau d'ambition de projets tout en préservant sa gestion financière.**

**La qualité et l'offre de service sont accrues notamment sur les bibliothèques. Les priorités sur la candidature à Capitale Européenne de la Culture et la transition sociale écologique sont clairement affichées et consolidées.**

**La dynamique du budget d'investissement encore accrue cette année permet d'allouer les moyens nécessaires à la transformation durable de la collectivité et à un développement soutenable.**